

La sous-traitance des travaux agricoles en France : une perspective statistique sur un phénomène émergent

Agricultural Outsourcing in France: A Statistical Perspective on an Emerging Phenomenon

Geneviève Nguyen, François Purseigle, Julien Brailly et Melvin Marre*

Résumé – Cet article cherche à tracer les contours d’un fait émergent méconnu en agriculture, celui de l’essor remarquable de la sous-traitance des travaux agricoles depuis le début des années 2000. Très peu étudiée, cette pratique concerne pourtant aujourd’hui pas moins de six agriculteurs sur dix. Pour cerner ce fait malgré les difficultés méthodologiques liées à son invisibilité, une démarche mixte a été développée articulant des analyses statistiques de données secondaires et d’autres originales issues de deux sondages menés en 2018 et 2021, avec des analyses qualitatives d’enquêtes auprès des acteurs de la sous-traitance. Les résultats mettent en lumière différentes facettes du fait émergent, dont des pratiques de sous-traitance et de délégation intégrale en rupture avec celles traditionnellement connues, ainsi que des changements importants du côté de l’offre avec la progression inédite des entreprises de travaux agricoles et l’arrivée de nouveaux acteurs. Ils pointent également les irrationalités économiques et les débats controversés qui accompagnent ce fait émergent aux enjeux majeurs pour l’agriculture.

Abstract – The purpose of this article is to provide an overview of the emerging phenomenon of outsourcing in agriculture, which has been happening since the early 2000s. Although very little is known about this practice, it now affects no fewer than six out of ten farmers. Given the methodological difficulties resulting from its covert nature, a mixed approach was developed to characterise this phenomenon, combining statistical analyses of secondary data and other original data from two surveys conducted in 2018 and 2021, with qualitative analyses of surveys of stakeholders in agricultural outsourcing. The results highlight different aspects of the phenomenon, including the outsourcing of multiple tasks and full delegation, which represent a departure from traditional practices. Significant changes on the supply side are also highlighted, among which the rise of agricultural outsourcing enterprises and the arrival of new stakeholders. These results also point to economic puzzling questions and controversial debates that are happening alongside this emerging phenomenon, with major challenges for agriculture as a whole.

Codes JEL / JEL Classification : Q12, Q13, L24

Mots-clés : sous-traitance agricole, délégation intégrale, organisation du travail agricole, innovation organisationnelle
Keywords: agricultural outsourcing, full delegation, farm work organisation, organisational innovation

* École nationale supérieure agronomique – Institut national polytechnique de Toulouse, UMR 1248 INRAE/INPT AGIR, Chaire Germéa, Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées. Correspondance : genevieve.nguyen@toulouse-inp.fr.

Les auteurs remercient Bruno Legagneux de l’INP-ENSAT, Olivier Pauly de l’UMR AGIR et José Ramanantsoa du Centre d’études et de prospective du ministère de l’Agriculture, ainsi que les coopératives agricoles Euralis, Terrena et Vivescia ; les trois premiers pour leur appui aux analyses statistiques des données du RA 2000 et 2010 et de l’ESEA 2016, les coopératives pour leur appui dans le lancement des enquêtes OTEXA 1 et 2, respectivement en 2018 et 2021. Les auteurs souhaitent également exprimer leur gratitude aux relecteurs pour leurs conseils.

Reçu en septembre 2021, accepté en mars 2022.

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n’engagent qu’eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l’Insee.

Citation: Nguyen, G., Purseigle, F., Brailly, J. & Marre, M. (2022). Agricultural Outsourcing in France: A Statistical Perspective on an Emerging Phenomenon. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 532-33, 89–110. doi: 10.24187/ecostat.2022.532.2073

Entre 2000 et 2016, l'agriculture française¹ a perdu un quart de ses actifs, plus particulièrement des exploitants, co-exploitants et aides familiaux, qui incarnent le modèle de l'exploitation familiale. Les exploitations reposant principalement sur une main-d'œuvre familiale restent majoritaires, mais leur nombre a diminué de 37 % (Forget *et al.*, 2019). Les chefs d'exploitation français travailleraient ainsi de plus en plus seuls et feraient appel de plus en plus à une main-d'œuvre extérieure (Dupraz & Latruffe, 2015 ; Courleux *et al.*, 2017 ; Legagneux & Olivier-Salvagnac, 2017 ; Chardon *et al.*, 2020). Pour faire face à de nouvelles conditions, l'embauche directe de salariés permanents et saisonniers est privilégiée : elle a progressé de 7 points pour représenter 29 % du total des apports de travail en 2016. Mais en parallèle, nous observons l'essor d'une main-d'œuvre externe provenant d'entreprises de sous-traitance agricole (ETA), de coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et de groupements d'employeurs (GE). Même si cette main-d'œuvre externe ne constitue que 4 % des apports de travail dans les exploitations, le volume de travail correspondant (en unités temps annuelles ou UTA) a pratiquement quadruplé, passant de 8 000 à 29 760 UTA entre 2010 et 2016, et sa part dans le nombre total des travailleurs non familiaux a augmenté au détriment de celle des salariés embauchés directement par les exploitations (Forget *et al.*, 2019). Selon les données de la Mutualité sociale agricole (MSA), le nombre de salariés employés par une entité juridique autre que l'exploitation (ETA, agence d'intérim, prestataires de service étrangers, GE, etc.) est passé de 76 500 à 227 000 entre 2002 et 2016. Ce contraste marqué de l'évolution des différents apports de main-d'œuvre suggère un recul du modèle de l'exploitation agricole familiale avec ou sans salariés au profit de formes nouvelles d'organisation du travail reposant sur une main-d'œuvre externalisée.

Cette évolution de l'organisation du travail dans les exploitations agricoles n'est pas sans incidences. Les disruptions dans les filières agroalimentaires constatées depuis le début de la crise sanitaire en 2020, notamment dans la filière des fruits et légumes, ont mis en évidence les risques d'une pénurie de main-d'œuvre agricole et ce malgré les gains apparents de productivité du travail permis par la modernisation du secteur depuis les années 1960 (OECD, 2020). Parallèlement, de nombreux débats sur le statut de l'agriculteur ou encore sur le soutien aux emplois agricoles dans les zones rurales, agitent

les négociations en cours de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Comment, durant ces vingt dernières années, les chefs d'exploitation français ont-ils réorganisé le travail dans leurs exploitations ? Ces questions, dont l'importance est manifeste, ont pourtant été peu traitées dans la littérature, à l'exception de rares travaux (Mundler & Laurent, 2005 ; Harff & Lamarche, 2007 ; Béguin *et al.*, 2011 ; Gasselien *et al.*, 2014 ; Hostiou, 2016).

L'objectif de cet article² est de contribuer à la compréhension des bouleversements de l'exercice du travail agricole, en s'intéressant à l'une des formes émergentes méconnues de l'organisation de la production : la sous-traitance et la délégation des travaux. Quelle en est l'ampleur ? Comment s'organise-t-elle ? Quels en sont les principaux acteurs et leurs motivations ? Alors que la sous-traitance de certains travaux agricoles³ par un agriculteur à un tiers est une pratique ancienne pour certaines activités (récolte ou enrubannage), ce phénomène présente des contours souvent peu visibles. L'essor du marché de la sous-traitance agricole, que nous pensons dater des années 1990, est plus récent que celui observé depuis les années 1970 dans le secteur industriel (Hébrard, 2001 ; Chevalier, 2007).

Nous formulons ici l'idée que l'essor de la sous-traitance et de la délégation intégrale des travaux agricoles constitue un marqueur de mutations et de basculement vers un nouveau modèle d'organisation de la production, que nous qualifierons « d'agriculture déléguée », laissant entrevoir des stratégies et pratiques proches de celles du secteur industriel (Holcomb & Hitt, 2000 ; Milberg & Winkler, 2013), tout en maintenant certaines singularités. Ce modèle s'incarnerait dans une nouvelle figure de producteurs agricoles et d'organisation du travail et, au-delà, du métier de chef d'exploitation. À côté des agriculteurs qui travaillent en famille et qui embauchent directement, ou de ceux qui travaillent ensemble, existerait

1. Ici comme dans tout l'article, il est question sauf mention contraire de la France métropolitaine.

2. L'article s'inscrit dans la suite de recherches menées dans le cadre des projets suivants : ANR Agrifirme (2011-14) sur l'émergence d'entreprises agricoles aux allures de « firme » ; PSDR IV ReproInnov (2015-20) sur les innovations dans les entreprises agricoles ; Actif'agri (2019-20) sur les transformations des emplois et des activités en agriculture ; H2020 Agrilink (2017-21) sur la recomposition du conseil en agriculture, et CasDar AmTrav'Ovin (2018-21) sur les innovations organisationnelles en élevage ovin. Il s'appuie également sur diverses études initiées par la Chaire d'enseignement et de recherche GERMEA dédiée aux mutations de l'entreprise agricole.

3. Le code rural dans son article L. 722-2 définit les travaux agricoles comme les travaux qui entrent dans le cycle de la production animale ou végétale, les travaux d'amélioration foncière agricole ainsi que les travaux accessoires nécessaires à l'exécution des travaux précédents.

aussi l'agriculteur qui sous-traite notamment à un tiers pour diverses raisons ainsi qu'une pluralité d'acteurs aux formes juridiques variées prenant en charge le travail pour autrui (Forget *et al.*, 2019 ; Nguyen *et al.*, 2020). Dans ces nouvelles relations de travail, le secteur agricole se recomposerait autour de nouveaux groupes professionnels, métiers, règles du jeu, espaces de représentation en tissant des liens avec d'autres secteurs tels ceux des services et du machinisme agricole. Ces changements s'accompagneraient d'une recomposition de l'offre de prestation. Concernant aujourd'hui, avec une intensité variée et de manière plus ou moins visible, pas moins de six agriculteurs sur dix (voir l'estimation sur le RA 2020 de Barry & Polvêche, 2021), cette pratique constituerait un facteur déterminant tant pour l'approvisionnement des filières que le maintien des emplois agricoles dans certains territoires ruraux.

La suite de l'article s'articule en trois sections. La première, après un détour par la définition de la sous-traitance en agriculture, retrace la démarche méthodologique adoptée pour caractériser l'émergence du phénomène. Dans la deuxième, nous présentons plusieurs faits stylisés permettant de saisir des dimensions émergentes de l'essor de la sous-traitance agricole. Dans une troisième section, nous revenons sur des interrogations, tant sur le plan méthodologique que théorique ; en particulier, si l'analyse permet d'esquisser les contours et des hypothèses explicatives de l'essor du phénomène, elle révèle aussi des « irrationalités économiques » qui bousculent certains cadres théoriques et appellent des travaux complémentaires.

1. Une démarche méthodologique pour mettre en lumière un fait émergent peu visible

1.1. Définition économique et juridique de la sous-traitance agricole

En partant de la définition de la sous-traitance industrielle⁴, la sous-traitance en agriculture peut être définie comme une transaction de service dans laquelle un agriculteur, le donneur d'ordre, confie tout ou partie des opérations effectuées sur son exploitation, qu'elles soient techniques ou managériales, à une entité externe, le sous-traitant ou preneur d'ordre, qui va réaliser ces opérations selon un cahier des charges établi par le donneur d'ordre. Selon les théories économiques, la décision de sous-traiter s'explique soit par des coûts de transaction en défaveur du faire soi-même au sein de l'entreprise, et en faveur d'une relation particulière entre deux

entreprises distinctes, soit par une logique de recentrage sur le cœur de métier et d'externalisation pour gagner en avantage concurrentiel (Milberg & Winkler, 2013 ; Baudry, 2013). La sous-traitance prend ainsi les contours d'une relation interentreprises, forme d'organisation intermédiaire ou « hybride », entre la firme intégrée et le marché (Ménard, 2021), qui se caractérise d'une part, par une dissociation plus ou moins marquée entre la propriété des actifs et leur gestion, d'autre part par une relation d'autorité entre le donneur d'ordre et le sous-traitant. En agriculture toutefois, des relations de sous-traitance ainsi définies ne sont pas toujours facilement repérables ou, du moins, présentent des ambiguïtés pour certains types de dispositifs et de parties prenantes, comme nous le verrons plus loin. Néanmoins, nous pouvons distinguer trois grandes situations de sous-traitance selon l'intensité (estimée en nombre d'opérations sous-traitées) de la délégation : (i) la « simple délégation » lorsque la transaction consiste à simplement confier à un tiers une opération technique élémentaire ou un « chantier » combinant plusieurs opérations⁵ (par exemple un chantier d'épandage incluant l'opération d'épandage proprement dite et le transport de lisier) ; (ii) la « délégation intégrale⁶ par recentrage » qui concerne tous les travaux d'une ou de plusieurs productions (par exemple toutes les opérations de culture d'une exploitation polyculture-élevage) ; (iii) la « délégation intégrale par abandon » qui porte sur toute la production, voire dans certains cas la gestion administrative et économique de l'exploitation ; c'est à notre sens de la forme de sous-traitance la plus aboutie, puisqu'elle implique une dissociation totale entre la propriété des actifs agricoles et leur gestion, où l'agriculteur garde son statut mais ne pilote plus son exploitation.

Concernant les preneurs d'ordre, il faut ici rappeler que, sur le plan juridique et fiscal, la sous-traitance est définie comme une activité commerciale et que son exercice est encadré par des réglementations. Ainsi, à la différence de la transformation et de la commercialisation que le code rural (article L. 722-2) définit comme des activités en prolongement de l'acte de production, l'activité de sous-traitance ne peut théoriquement pas être exercée à la marge par des exploitations agricoles, mais uniquement par

4. Voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1670>.

5. Les données ne permettant pas la distinction entre chantier et opération élémentaire, nous parlerons dans la suite de l'article de « tâche » ou de « chantier ».

6. Les différentes formes de délégation intégrale (par recentrage ou par abandon) renvoient à ce qui est communément appelé le « A-à-Z » par les professionnels du secteur.

des entreprises de services, comme les entreprises de travaux agricoles (ETA) ou encore les agences d'intérim. Par ailleurs depuis 2013, l'obligation de la certification d'entreprise pour les prestations phytosanitaires ne permet plus aux agriculteurs de prendre en charge ce type de travaux en nom propre et requiert de leur part la création d'une société commerciale.

1.2. Un repérage difficile

Malgré ces cadres, le repérage de la sous-traitance et de la délégation en agriculture reste difficile et constitue un réel enjeu méthodologique. L'insuffisance des données sur le sujet se reflète d'ailleurs dans le très faible nombre d'études (à la différence de la sous-traitance dans l'industrie) : une revue de la littérature des vingt dernières années portant spécifiquement sur la sous-traitance agricole ne fait ressortir qu'une trentaine de références au niveau mondial (dont les travaux récents de Zhang *et al.*, 2017 ; Nye, 2018 ; Belton *et al.*, 2018) et quatre pour la France (Hébrard, 2001 ; Chevalier, 2007 ; Anzalone & Purseigle, 2014 ; Nguyen *et al.*, 2020).

Les données statistiques disponibles sont en effet parcellaires et hétérogènes : trois questions dans les derniers recensements et enquêtes structures menés par les services du ministère de l'Agriculture, données de l'Insee⁷, données de la MSA sur la main-d'œuvre, données sur la création des établissements du registre Infogreffe du commerce et des industries, données sur les CUMA du Haut conseil de la coopération agricole (HCCA), et diverses données issues des fédérations professionnelles des ETA et CUMA⁸. Pour une même variable, comme le temps de travail mesuré en unités de travail annuel (UTA⁹), les écarts en valeur et en signification peuvent être importants selon que la donnée a été collectée par les enquêtes publiques (recensement agricole – RA, et enquête sur la structure des exploitations agricoles – ESEA), ou par les services de l'État et la MSA. Les travaux de Depeyrot *et al.* (2019) soulignent d'ailleurs combien il est délicat de distinguer et d'estimer les différentes catégories de salariés agricoles (employés par une exploitation, un GE, une ETA ou par une agence d'intérim) ainsi que le volume de travail apporté par chacune d'entre elles. De manière générale, ces statistiques n'ont été que rarement mobilisées dans les rapports officiels publiés dernièrement sur les faits marquants en agriculture (à l'exception du dernier rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, voir Fréceçon *et al.*,

2021), laissant penser que la sous-traitance agricole ne serait qu'un fait mineur.

Une autre difficulté importante vient de la façon dont la sous-traitance est pratiquée et perçue par les acteurs de la profession agricole. Les arrangements contractuels comportent une grande part d'informel, surtout lorsque l'activité n'est pas exercée dans le cadre d'une entreprise dédiée, rendant sa quantification délicate.

Notons également que certaines pratiques relèvent d'une sous-traitance de fait mais qui n'en a pas le nom, par exemple dans le cas des « chantiers complets »¹⁰ développés par certaines CUMA. Ces derniers s'apparentent à une situation de simple délégation, parfois de délégation intégrale par recentrage, où l'agriculteur n'effectue pas lui-même les travaux et les confie à la CUMA. De la même manière, certains services (enlèvement des animaux, nettoyage des bâtiments, etc.), souvent inclus dans les contrats d'intégration qui lient les agriculteurs avec les coopératives ou les industries de transformation, ne sont pas toujours considérés par les agriculteurs comme relevant d'une relation de sous-traitance. Il en va de même de certains chantiers (taille, récolte, etc.) en viticulture, arboriculture ou encore maraîchage, réalisés par des équipes de travailleurs saisonniers (détachés ou non) entièrement gérées par les agences d'intérim françaises et prestataires de service étrangers, pour lesquels la distinction entre embauche d'une main-d'œuvre externe et sous-traitance n'est pas une évidence.

La collecte des données du terrain se heurte également au problème de définition juridique des contours de l'activité de sous-traitance. Les règles encadrant cette activité, si elles contribuent au repérage de cette dernière, peuvent être contournées, et un certain nombre de chantiers passent dans l'informalité, ce à quoi s'ajoute des tolérances et dérogations pour l'exercice

7. Données correspondant aux activités dites de soutien aux cultures (nafr2-01.61Z) et de soutien aux élevages (nafr2-01.62Z).

8. La Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEEDT) est l'organisation syndicale ombrelle qui regroupe les ETA et les entreprises de travaux forestiers et sylvicoles. Il est important de noter que toutes les ETA n'y sont pas affiliées, de même que toutes les CUMA ne sont pas membres de leur réseau fédératif, la Fédération nationale des CUMA (FNCUMA), d'où une difficulté supplémentaire pour obtenir des données exhaustives sur ces acteurs.

9. Cette unité de mesure de la quantité de travail humain utilisée pour la statistique agricole équivaut au travail d'une personne à temps plein pendant un an.

10. Les CUMA ont été autorisées à développer une activité de groupement d'employeurs dans une certaine limite de leur masse salariale depuis 2006, puis pleinement depuis 2016, ce qui leur permet d'embaucher un salarié en CDI pour opérer les équipements de la CUMA et d'effectuer des travaux pour ses membres adhérents. Cette prise en charge d'opérations techniques élémentaires regroupées en chantiers réalisés par des salariés avec les machines achetées en CUMA est appelée « chantiers complets » (par exemple chantier ensilage avec récolte-transport-tassage).

de l'activité. En dehors des acteurs légitimes, c'est-à-dire les ETA entreprises commerciales, une tolérance est par exemple accordée aux agriculteurs pour réaliser en nom propre des travaux à façon pour le compte d'autrui dans la limite de 30 % de leurs recettes agricoles et de 50 k€. Les agriculteurs faisant de la sous-traitance une activité de diversification peuvent ainsi exercer en nom propre ou créer une société dédiée. De la même manière, les services offerts par les CUMA, notamment dans le cadre de « chantiers complets », sont, selon le statut des CUMA, exclusivement accessibles aux membres adhérents. Mais une dérogation permet à ces formes coopératives de fournir et facturer ces services à des non-adhérents dans la limite de 20 % de leur chiffre d'affaires. Enfin, même s'il est difficile d'en évaluer l'ampleur, il faut relever l'existence de schémas de sous-traitance particuliers reposant sur des pratiques d'optimisation organisationnelle et fiscale. Généralement le fait de grandes entreprises agricoles intégrées comportant plusieurs divisions productives ou d'un ensemble d'entreprises agricoles constituées en holding, ces pratiques consistent à créer une ETA pour héberger un parc de matériel souvent conséquent et à côté un GE pour salarier les opérateurs. Ces types d'ETA opèrent pour le compte quasi exclusif des entités de l'entreprise mère et fonctionnent comme une division interne mais sont néanmoins comptabilisées dans l'appareil statistique comme entreprises indépendantes.

La complexité des contours de la sous-traitance agricole et l'existence de pratiques informelles

contribuent ainsi à la faible visibilité statistique du phénomène. La figure I propose une illustration des relations de sous-traitance agricole, dont celles qui sont pour ces raisons difficiles à quantifier.

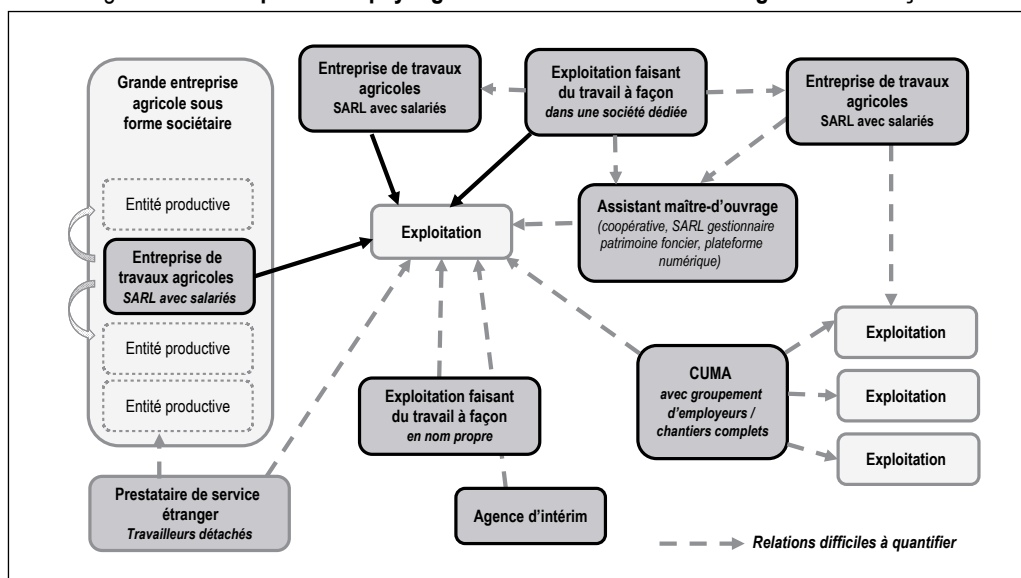
1.3. Une méthodologie mixte pour mettre en lumière des faits stylisés

Pour appréhender la nature « émergente » de la sous-traitance agricole, notre approche vise d'abord à identifier des faits stylisés, plus précisément des régularités empiriques à partir desquelles des questions nouvelles sont susceptibles de déboucher sur des hypothèses. Face aux difficultés discutées précédemment, notre démarche globale s'est appuyée sur une méthodologie mixte combinant des approches qualitatives et des cadrages statistiques¹¹. Elle s'articule en quatre volets que nous décrivons ci-dessous brièvement.

Dans un premier volet, des enquêtes semi-directives approfondies ont été menées entre 2012 et 2016 auprès de personnes ressources du secteur agricole : membres de la Société des agriculteurs de France, représentants syndicaux, représentants de la Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT) et de la Fédération nationale des CUMA (FNCUMA), dirigeants de coopératives, etc. ; ainsi qu'auprès de plusieurs agriculteurs et prestataires de service. L'objectif était de repérer et caractériser des pratiques inédites ainsi que les contours d'un nouveau

11. Le détail des différents dispositifs de collecte des données et des méthodes d'analyse sont accessibles sur demande auprès des auteurs.

Figure I – La complexité du paysage de la sous-traitance dans l'agriculture française



Source : auteurs, à partir d'enquêtes qualitatives (voir *infra*).

marché de la sous-traitance. Ces personnes-ressources ont été interviewées à nouveau en 2021 pour recueillir leurs avis sur l'évolution du marché de la sous-traitance. Ces enquêtes ont notamment permis de confirmer le développement de la délégation intégrale, jusqu'alors considérée par Harff & Lamarche (1998, p. 10) comme signal faible d'une « profonde rupture dans la conception du métier d'agriculteur ».

Un deuxième volet a consisté en des explorations statistiques pour tenter de quantifier, à l'échelle nationale, l'essor de la sous-traitance et celui de la délégation intégrale en particulier. L'ensemble des statistiques issues des services de l'État, données des différentes sources citées ci-dessus ont été mobilisées. Les enquêtes qualitatives du premier volet ont permis de construire des indicateurs clés utilisés pour élaborer une typologie d'exploitations selon le critère des apports de différents types de main-d'œuvre (familiale, salariée, extérieure) avec une méthode de classification descendante et emboîtée¹². On peut ainsi isoler la population des exploitations qui ont recours de manière notable à de la sous-traitance. La quantification en particulier du développement de la délégation intégrale des travaux culturels (par recentrage ou par abandon), à l'échelle nationale, était un enjeu méthodologique majeur, les données de la statistique agricole ne permettant pas d'identifier directement les exploitations qui y avaient recours avant 2016. La méthode de repérage et d'extrapolation employée pour les identifier est détaillée dans l'annexe 1.

Dans un troisième volet mené en parallèle de ce repérage statistique, des enquêtes approfondies ont été conduites en deux principales vagues auprès de divers types de prestataires de service et de leurs clients, dans plusieurs régions, afin de réaliser des monographies d'acteurs et de dispositifs de sous-traitance¹³. Ceux-ci ont été sélectionnés de manière à représenter la diversité des pratiques, tant classiques qu'émergentes. Les enquêtés étaient interrogés sur leurs activités, sur leurs motivations, sur l'organisation de la sous-traitance et les arrangements contractuels tant formels qu'informels. La première vague, entre 2012 et 2018, a concerné 32 ETA et 33 de leurs clients, et la seconde, en 2021, a porté sur 16 ETA et 3 CUMA réalisant des chantiers complets.

La compréhension des pratiques et des dispositifs de sous-traitance permise par les enquêtes qualitatives a ensuite orienté, dans un quatrième volet, une étude statistique pour quantifier les faits. Celle-ci est fondée sur deux grandes

enquêtes : l'une réalisée en 2018 (OTEXA 1), dans le grand Sud-Ouest de la France, région caractérisée par une diversité des productions et par l'importance du phénomène de délégation intégrale, a permis de collecter des données par questionnaire auto-administré auprès d'agriculteurs de 12 départements ; l'autre (OTEXA 2) en 2021, réalisée à nouveau dans le Sud-Ouest et dans deux autres zones du Nord-Est et de l'Ouest pour prendre en compte d'autres réalités agricoles¹⁴. Après nettoyage de la base de réponses, respectivement 1 267 et 1 591 observations ont été retenues pour l'analyse¹⁵.

L'ensemble des données collectées ont fait l'objet d'analyses statistiques principalement descriptives pour mettre en évidence les « faits stylisés » et formuler des hypothèses théoriques pertinentes à tester (les premiers résultats issus des travaux menés jusqu'en 2018 sont présentés dans Forget *et al.*, 2019 et Nguyen *et al.*, 2020). Nous présentons ici l'ensemble des résultats, incluant les données les plus récentes collectées sur la période 2019 à 2021¹⁶, dans l'objectif de définir le caractère « émergent » de la sous-traitance agricole en partant de deux principaux « faits stylisés » : la montée depuis 2000 d'une catégorie nouvelle d'exploitations avec de nouvelles pratiques de sous-traitance et de nouvelles logiques, et la recomposition du marché autour des acteurs de l'offre.

2. L'essor de la sous-traitance depuis le début des années 2000 et ses contours

2.1. Une demande qui ne cesse d'augmenter préfigurant une nouvelle figure d'exploitations

Entre 2005 et 2020, les agriculteurs ont eu de plus en plus recours à la prestation de services par des ETA et CUMA : la valeur des services achetés par le secteur a augmenté de 17 %, passant de 4.1 à 4.8 milliards d'euros¹⁷, et la part du volume de

12. Descendante car nous sommes partis de la population retenue en écartant progressivement des groupes et emboîtée car nous distinguons deux niveaux hiérarchiques (types et sous-types).

13. Certaines de ces monographies sont présentées dans Anzalone & Purseigle, 2014 ; Purseigle *et al.*, 2017 ; Nguyen *et al.*, 2020.

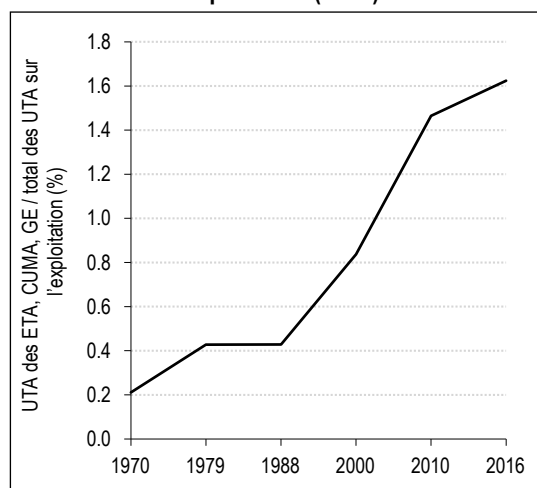
14. Cette enquête OTEXA 2 s'inscrivait dans le cadre des activités de la chaire GERMEA ; les fichiers des agriculteurs ont été construits à partir des listes d'agriculteurs adhérents à trois groupes coopératif agricoles français, Euralis (zone Sud-Ouest), Terrena (zone Ouest) et Vivescia (zone Nord-Est).

15. Les taux de réponses pour OTEXA 1 et OTEXA 2 ont été respectivement de 25 % et 6 %, pour un échantillon de départ de 5 000 et 24 600 agriculteurs. Le faible taux de réponse pour OTEXA 2 serait dû à plusieurs facteurs, dont la très forte sollicitation des agriculteurs qui devaient aussi répondre en 2021 au questionnaire du recensement agricole et l'impossibilité pour nous de faire une relance téléphonique. Les caractéristiques des populations sondées ont été comparées avec celles du recensement agricole de 2010 pour vérifier l'absence de biais importants.

16. Hors données du recensement agricole 2020 non disponibles au moment de l'écriture de l'article.

travail (main-d'œuvre extérieure) apportée par les ETA, CUMA et groupements d'employeurs ne cesse de progresser (figure II). Ces évolutions confirment les tendances qui avaient été mises en évidence par Chevalier (2007) entre 1979 et 2005. L'approche par la part de main-d'œuvre ne permet cependant pas de distinguer ce qui relève strictement de la sous-traitance (travail réalisé par une ETA ou par une CUMA dans le cadre de chantiers complets) du travail partagé (salarié embauché par une CUMA ou un GE et mis à la disposition d'un agriculteur) ; elle ne comprend pas non plus les heures de travail à façon effectuées en nom propre par un agriculteur du voisinage.

Figure II – Évolution de la part du volume de travail* apporté par les ETA, CUMA et groupements d'employeurs sur le volume total de travail sur l'exploitation (en %)



*mesuré en unités temps annuelles (UTA).
Source : recensement agricole 2000 et 2010, et ESEA 2016, traitement des auteurs.

La typologie élaborée dans le deuxième volet et les données collectées dans le volet 4 de l'étude permettent de préciser les tendances. Parmi les exploitations qui sous-traitent au moins une tâche à l'échelle nationale, nous nous intéressons plus particulièrement à celles ayant recours à la prestation de manière notable (voir annexe 1). Leur évolution confirme la forte progression de la sous-traitance depuis 2000, surtout sur la période 2000-2010 avec une augmentation globale de 51 % (tableau 1-A). En 2016, elle représente 6.6 % du nombre total des exploitations, 5.5 % du produit brut standard et 4.6 % du total de la main-d'œuvre agricole du secteur (tableau 1-B). Comparée à l'évolution d'autres formes d'organisation du travail sur ces vingt dernières années, la sous-traitance apparaît comme la seconde forme dont la croissance est la plus forte entre 2000 et 2016 (+53 %,

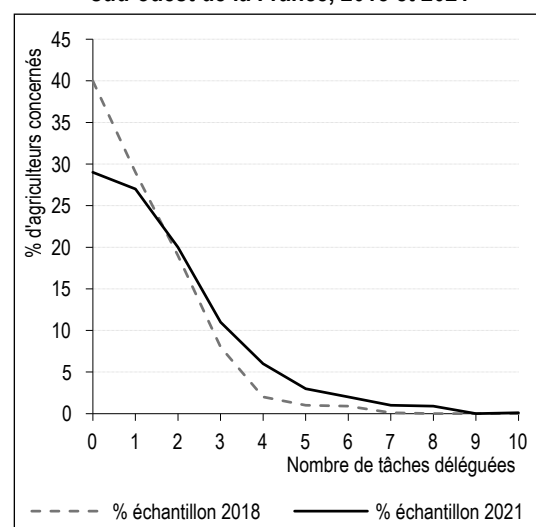
tableau 1-A), derrière le travail partagé fondé sur l'association de plusieurs exploitations non apparentées (+79 %, voir Forget *et al.*, 2019, p. 28) et avant l'embauche de salariés permanents (+23 %, *id.*). Par ailleurs, la comparaison des enquêtes OTEXA 1 et 2 pour le sud-ouest de la France particulièrement concerné par le phénomène, suggère effectivement une relative stabilisation entre 2018 et 2021 du nombre d'exploitations sous-traitant au moins une tâche, mais une augmentation du nombre de tâches sous-traitées par exploitation, qui pourrait refléter un changement des pratiques et des motivations (figure III). À l'échelle nationale, parmi les agriculteurs interrogés qui faisaient appel à la prestation de service en 2021, un tiers déléguait trois tâches ou plus.

2.2. Une pluralité d'agriculteurs qui sous-traitent avec de nouvelles pratiques et motivations

En agriculture, à côté de l'entraide, le recours à la sous-traitance est resté longtemps limité aux exploitations de petite taille ne possédant pas le matériel ou la main-d'œuvre nécessaire. Les travaux délégués se résumaient principalement aux opérations de récolte et d'ensilage, et relevaient traditionnellement d'arrangements plus ou moins informels avec des exploitations proches ou avec des CUMA dont elles étaient adhérentes. On peut considérer que le recours à la sous-traitance

17. Données des comptes nationaux annuels de l'agriculture établis par l'Insee.

Figure III – Part des agriculteurs sous-traitant en fonction du nombre de tâches déléguées dans le sud-ouest de la France, 2018 et 2021



Source : auteurs, données des enquêtes OTEXA 1, 2018 et OTEXA 2, 2021.

Tableau 1 – Évolution du recours notable à la sous-traitance, 2000-2016

A – Nombre d'exploitations

	Nombre d'exploitations			Taux de variation annuel moyen (%)			Variation totale (%)		
	2000	2010	2016	2000 à 2010	2010 à 2016	2000 à 2016	2000 à 2010	2010 à 2016	2000 à 2016
Exploitations avec sous-traitance notable, dont :	16 689	25 159	25 542	4.2	0.3	2.7	51	2	53
<i>Moyennes et grandes</i> ⁽¹⁾	8 810	16 139	17 889	6.2	1.7	4.5	83	11	103
<i>Petites</i> ⁽¹⁾	7 879	9 020	7 653	1.4	-2.7	-0.2	14	-15	-3
Total des exploitations	538 409	419 528	388 705	-2.5	-1.3	-2.0	-22	-7	-28

⁽¹⁾ Les logiques de délégation des travaux et les dynamiques d'évolution y étant différentes, on distingue deux catégories selon le produit brut standard (PBS) : les petites exploitations (PBS < 25 k€) et les moyennes et grandes (PBS ≥ 25 k€). Le PBS est un indicateur du potentiel de production des exploitations, utilisé pour les classer selon leur dimension économique. Il est calculé en appliquant des coefficients au nombre d'hectares et/ou de têtes du cheptel détenus.

Source et champ : recensement agricole 2000 et 2010 et ESEA 2016, traitement auteurs. L'échantillon d'étude exclut les exploitations les DOM, les très petites exploitations (PBS < 5 k€) ainsi que les « autres établissements », comme par exemple les exploitations gérées par les lycées agricoles.

B – Poids relatif des exploitations avec sous-traitance notable (%)

	Part du total des exploitations			Part du PBS total		Part du total des UTA	
	2000	2010	2016	2010	2016	2010	2016
Exploitations avec sous-traitance notable, dont :	3.1	6.0	6.6	5.3	5.5	4.5	4.6
<i>Moyennes et grandes</i>	1.6	3.8	4.6	5.1	5.3	4.0	4.2
<i>Petites</i>	1.5	2.2	2.0	0.2	0.2	0.4	0.4

Source : recensement agricole 2000 et 2010 et ESEA 2016, traitement auteurs.

C – Répartition par OTEX en 2016 (%)

OTEX		Exploitations avec sous-traitance notable	Total des exploitations
15-16	Grandes cultures	55	28
28-29	Maraîchage, horticulture	0	3
3500	Viticulture	24	15
3900	Arboriculture	1	3
4500	Bovin lait	2	9
4600	Bovin viande	4	13
4700	Bovin mixte	0	2
4800	Ovins, caprins et autres herbivores	4	10
5074	Granivores	2	5
6184	Polyculture-polyélevage	6	12
Total		100	100

Source : ESEA 2016, traitement des auteurs.

relevait d'une incapacité à faire par manque de ressources en matériel (moissonneuse-batteuse, ensileuse, etc.). Les tendances observées depuis 2000 suggèrent une toute autre histoire (tableau 1-A). En effet, la forte progression globale du nombre d'exploitations sous-traitant de façon notable entre 2000 et 2016 (+53 %) est essentiellement due aux moyennes et grandes exploitations. Leur part grandissante parmi les exploitations qui sous-traitent (+103 %) est d'autant plus remarquable que leur part dans l'ensemble des exploitations a connu un recul relatif de 22 % sur la même période. Il serait hâtif d'en conclure que les

petites exploitations ont moins recours à la prestation. En mettant en parallèle la dynamique de la sous-traitance et celle plus globale de la concentration des exploitations, on peut en effet penser qu'un certain nombre de petites exploitations sous-traitant notablement ont été intégrées à des structures plus grandes. Déléguer progressivement plus de tâches voire leur totalité, pourrait signifier une sortie prochaine de l'activité (départ en retraite). De plus, dans un contexte de forte croissance de la demande émanant des moyennes et grandes exploitations, les plus petites ont pu se tourner davantage vers

des formes de prestation plus difficilement repérables et quantifiables, comme le recours aux agriculteurs du voisinage qui font du travail à façon en nom propre, ou encore le service de chantiers complets des CUMA.

Outre la taille des exploitations, l'importance de la sous-traitance dépend également du type de production. Les exploitations avec une orientation technico-économique (OTEX) grandes cultures sont davantage concernées suivies des exploitations viticoles avec, en 2016, respectivement 55 % et 24 % qui sous-traitent notablement, alors que ces deux OTEX ne représentent que 28 % et 15 % de la population totale des exploitations (cf. tableau 1-C). Parce que la récolte, tâche centrale pour ces OTEX, est traditionnellement confiée à un tiers, ces résultats ne sont pas surprenants en eux-mêmes. Ils le sont davantage si nous considérons le caractère « notable », situation proche de la délégation intégrale, qui indique que de nombreuses tâches, autres que la récolte, sont déléguées. Les résultats de l'enquête OTEXA 2 en 2021 (volet 4 de l'étude) montrent effectivement que les exploitations spécialisées en grandes cultures, qui représentent 44 % des répondants, sous-traitent à un prestataire de service l'épandage organique, le semis, le stockage et les traitements phytosanitaires dans respectivement 24 %, 10 %, 6 % et 6 % des cas. De plus, les coefficients de corrélation entre tâches sous-traitées, calculés pour les variables de l'enquête OTEXA 2, indiquent une tendance à sous-traiter certaines tâches de manière groupée (par exemple, le semis, l'épandage organique et les traitements phytosanitaires). Les répondants à l'enquête OTEXA 2 sont également significativement¹⁸ plus nombreux à déléguer des tâches lorsqu'ils ne sont pas engagés dans une démarche de qualité, comme l'agriculture biologique, qui exige le strict respect d'un cahier des charges. Avec des taux de 2 % à 6 % selon le type d'élevage, les exploitations d'élevage sont significativement moins représentées dans cette catégorie (tableau 1-C). Mais il serait faux de penser que la sous-traitance n'existe pas en élevage. Dans le cas de certains contrats d'intégration en élevage hors-sol, certaines tâches sont souvent sous-traitées comme l'enlèvement des animaux, la prophylaxie ou encore le curage des bâtiments, d'après les réponses aux deux enquêtes. À côté, une nouvelle offre de services (élevage de génisses, traite, aide aux mises bas) portée par des sociétés de prestation se développe pour répondre à l'évolution structurelle de certains élevages en production bovin-lait ou ovine (André, 2019).

Concernant les raisons du recours à la sous-traitance, les agriculteurs interrogés ont souvent avancé le manque de matériel, de main-d'œuvre, l'objectif de réduction des coûts de production et d'amélioration de la performance technico-économique des chantiers, ou encore des objectifs stratégiques¹⁹ (tableau 2). Ces motifs sont souvent liés entre eux dans un raisonnement d'ordre agronomique (relatif aux contraintes du processus de production : calendrier optimal des travaux, exigences techniques, etc.), de nature économique (coût d'opportunité des ressources rares – heures de travail ou euros investis – de l'exploitation), ou les deux. Selon les prestataires et clients interrogés en entretien, certains agriculteurs n'hésitent pas à faire appel à un prestataire par exemple pour le semis ou les traitements phytosanitaires, pour accéder à un matériel plus performant et ainsi réduire le coût des intrants. En sous-traitant les traitements phytosanitaires, ils cherchent aussi à externaliser non seulement les investissements (acquisition des autorisations requises, achat de l'équipement adapté, formation) mais également les risques pour leur santé, voire la gestion de relations conflictuelles avec le voisinage. Il n'est ainsi pas très surprenant de constater avec l'essor de la sous-traitance dès les années 1990, années de montée des préoccupations environnementales et du tournant de la PAC en faveur d'une agriculture plus durable, le développement d'ETA multiservices qui proposent des prestations « agriculture de précision » ou encore « agriculture durable »²⁰. Pour d'autres, le raccourcissement des périodes pour réaliser certains travaux, comme le semis et la récolte, dû à la fois à l'évolution des semences utilisées et aux incertitudes climatiques grandissantes, les conduit à avoir recours à la prestation pour s'assurer de la réalisation des travaux dans les temps. Enfin, selon l'enquête OTEXA 2 de 2021, la possession de matériel n'empêche pas de sous-traiter, entre autres pour conduire en même temps plusieurs chantiers sur plusieurs parcelles distantes les unes des autres (comme fréquemment sur les grandes exploitations spécialisées en grandes cultures).

18. Tests de Student de comparaison de moyennes sur les données de l'enquête OTEXA 2.

19. Les modalités de réponse proposées aux enquêtés sur les motifs du recours à la sous-traitance sont détaillées dans l'annexe 2.

20. Les prestations « agriculture de précision » peuvent par exemple combiner des opérations d'apports organique et minéral précédées par une analyse de sol et l'utilisation de cartes de modulation et de machines équipées de capteurs, tandis que les prestations « agriculture durable » proposent par exemple la réalisation d'opérations de travail du sol sans labour et semis direct.

Tableau 2 – Caractéristiques des pratiques de sous-traitance pour trois types d'exploitations

OTEX en 2021	Principales tâches sous-traitées	Principales raisons	Principaux prestataires choisis	Critères de choix du prestataire	Distance en km de l'exploitation aux prestataires
Grandes cultures	Récolte	Matériel, coût	ETA, autres agriculteurs	Matériel, disponibilité, confiance	10 à 50
	Épandage organique	Matériel, coût	ETA	Technicité, confiance, disponibilité	< 10
	Semis	Matériel, temps, coût, raisons stratégiques	ETA, autres agriculteurs	Disponibilité, confiance, proximité géographique	10 à 50
	Traitements phytosanitaires	Matériel, temps, coût	ETA	Matériel, technicité, disponibilité	< 10
Bovin-lait	Ramassage des animaux	Temps, matériel	Autres agriculteurs, coopératives	Confiance, technicité, disponibilité	10 à 50
	Transformation	Technicité	Autres agriculteurs, auto-entrepreneurs	Technicité, proximité géographique	10 à 50
	Fenaison	Temps, matériel	CUMA	Disponibilité, matériel, confiance	< de 10
	Travaux d'astreinte	Temps	CUMA	Matériel, technicité	< de 10
Viticulture	Récolte	Matériel, coût	ETA, autres agriculteurs, prestataire étranger	Technicité, confiance, matériel	< 10
	Taille	Temps, technicité	ETA, prestataire étranger, auto-entrepreneurs	Technicité, disponibilité	10 à 50
	Stockage	Raisons stratégiques, temps	Coopérative, ETA	Technicité, confiance, prix	< 10
	Traitements phytosanitaires	Matériel, temps	ETA	Technicité, confiance	< 10

Note : les modalités de réponse proposées pour les raisons du recours à la sous-traitance et les critères de choix du prestataire sont détaillées en annexe 2.

Source : auteurs, données de l'enquête OTEXA 2, 2021.

2.3. Un peu moins cultivateur, un peu plus gestionnaire : vers un agriculteur de l'entre-deux ?

La sous-traitance de chantiers comme le semis, que l'on peut considérer constituant de l'identité du métier d'agriculteur, nous apparaît comme un indicateur majeur de mutations profondes qui caractérisent non seulement des pratiques de sous-traitance mais également l'exercice du métier d'agriculteur. De la même façon, le développement de la délégation intégrale serait, selon nous, l'autre marqueur de mutations profondes des pratiques de sous-traitance et, plus généralement, de l'organisation du travail en agriculture. Mise en lumière par Harff & Lamarche (2007) puis Anzalone & Purseigle (2014), cette pratique est demeurée longtemps confidentielle et souvent confondue avec celle de la gestion de l'exploitation par un régisseur embauché comme salarié permanent. La forme de délégation intégrale qui nous intéresse ici se traduit par une dissociation allant de quasi complète (délégation intégrale par recentrage) à complète (délégation intégrale par abandon) entre propriété et gestion des actifs, et repose sur des relations contractuelles plus ou moins formalisées entre un agriculteur-donneur d'ordre

et un prestataire de services, répertorié comme une main-d'œuvre extérieure saisonnière.

Sur le terrain, nous avons pu identifier et caractériser trois grands types de dispositifs de délégation intégrale selon les acteurs parties prenantes et la gouvernance de l'organisation. Le premier, le plus ancien, s'appuie sur une relation plus ou moins informelle liant l'agriculteur-donneur d'ordre (très souvent pour le compte d'une famille de propriétaires qui ne réside pas toujours sur place) à un agriculteur du voisinage qui fait de la prestation en nom propre, avec lequel la relation existe parfois depuis plusieurs générations et en qui il a confiance. Le deuxième lie l'agriculteur-donneur d'ordre et une ETA au travers d'un contrat formalisé. Le troisième, observé à partir de 2010 en France, engage une troisième partie prenante en la figure d'un assistant maître d'ouvrage qui fait l'intermédiaire entre l'agriculteur-donneur d'ordre et un pool d'ETA et gère les chantiers de travaux (Nguyen *et al.*, 2020). Bien qu'il ne soit pas possible de les différencier, les statistiques du RA et de l'ESEA permettent toutefois d'approcher l'ampleur de la délégation intégrale reposant sur les deux derniers types de dispositif, grâce à une question posée explicitement dans le questionnaire sur

la prise en charge de la totalité des travaux de culture. Il est par contre très difficile de quantifier le premier type, ce qui débouche sur la sous-estimation de cette pratique.

La classification statistique mobilisant les données du RA 2010 et de l'ESEA 2016 (voir volet 2 et annexe 1) décrit une pratique en plein essor : confidentielle au début des années 2000, elle a été depuis adoptée par au moins 7 % des exploitations toutes productions confondues. Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont les plus impliquées (12.5 % en 2016) avec une progression de 2.7 % entre 2010 et 2016²¹. Pour reprendre notre définition de la délégation intégrale, celle pratiquée par les exploitations spécialisées en grandes cultures peut être raisonnablement qualifiée « d'abandon » dans la mesure où elle concerne l'intégralité des travaux de culture. Mais les exploitations d'élevage se démarquent également par le recours à la délégation intégrale²² pour un taux d'environ 6 % quel que soit le type d'élevage. Pour ces exploitations d'élevage, la délégation intégrale peut être qualifiée de « recentrage » car elle consiste à déléguer la totalité des travaux de culture pour libérer du temps pour les travaux d'élevage, de transformation ou encore de commercialisation. Là encore, l'essor marqué de la délégation intégrale est principalement dû aux moyennes et grandes exploitations (+28 %), gérées pour la moitié d'entre elles par des chefs d'exploitation pluriactifs, quand le nombre de petites exploitations en délégation intégrale a baissé de 21 %. Ainsi, en 2016, pas moins de 26 500 exploitations sont concernées par cette pratique, soit au moins 500 000 hectares de

surface cultivable confiées à des prestataires de service. La cartographie du phénomène (Forget *et al.*, 2019, p. 40) dessine une France agricole partagée en deux, avec d'un côté, une zone s'étendant aux régions Sud-Ouest / Ouest / Nord-Est où le taux d'exploitations en délégation intégrale peut atteindre 18 % (que ce soit plutôt « par abandon » pour les exploitations en grandes cultures ou « par recentrage » pour les exploitations viticoles ou encore d'élevage), et de l'autre, une zone couvrant les régions Centre / Centre-Est / Sud-Est où la délégation intégrale est relativement peu présente.

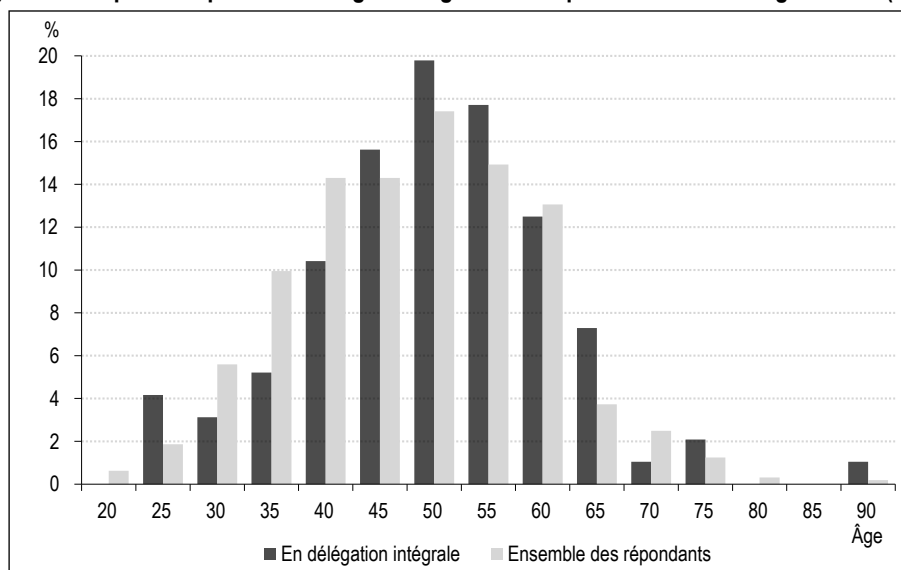
Sur la base de l'enquête OTEXA 2 de 2021, nous pouvons caractériser plus précisément la population des agriculteurs concernés et leurs motivations. Sur les 1 591 réponses au questionnaire en ligne, 97, soit 6 % ont recours à cette pratique, un point de moins que le chiffre national issu de l'ESEA. La répartition par classe d'âge (dans l'échantillon enquêté) de la sous-population des agriculteurs qui délèguent intégralement (figure IV) montre que le phénomène concerne toutes les classes d'âge, mais plus particulièrement trois d'entre elles : celle des 25 ans, celles autour de l'âge moyen de 50 ans²³, et celle des agriculteurs de 65 ans, l'âge de la retraite.

21. Les chiffres concernant la délégation intégrale cités dans ce paragraphe sont extraits de Nguyen *et al.*, 2020, pp. 59–62.

22. Notons que les données statistiques de la délégation intégrale du RA et de l'ESEA portent exclusivement sur les travaux de culture.

23. Un test de Student a été réalisé pour comparer l'âge moyen de la sous-population des agriculteurs avec délégation intégrale et celui de la sous-population sans. Le résultat ne permet pas de rejeter l'hypothèse H0 de non différence entre les deux moyennes.

Figure IV – Répartition par classe d'âge des agriculteurs qui sous-traitent intégralement (en %)



Source : auteurs, données de l'enquête OTEXA 2, 2021.

Pour l'ensemble de cette sous-population, les principales raisons avancées sont les contraintes de temps (23 %), des objectifs stratégiques (19 %), l'accès à des ressources matérielles spécifiques (12 %) et la réduction des coûts de production (12 %). L'examen des caractéristiques de cette population dans les trois grandes zones les plus concernées par la délégation intégrale met en évidence des différences régionales significatives pour certaines variables comme la surface moyenne des exploitations concernées, l'âge, le nombre de salariés non familiaux, les principales raisons de la délégation et les prestataires choisis (tableau 3). Ces informations, complétées par les enquêtes approfondies auprès des agriculteurs (cf. volets 1 et 3) permettent de tracer les contours de trois principaux profils d'agriculteurs renvoyant à différentes pratiques et à un ancrage régional :

- Profil 1 : des agriculteurs, plutôt jeunes, des classes d'âge de moins de 50 ans, installés à titre principal souhaitant se recentrer sur leur cœur de métier, et sur les productions (élevage, viticulture, autres cultures industrielles et spécialisées), tâches (transformation, commercialisation), ou encore activités connexes (méthanisation, agri-tourisme) qui dégagent davantage de valeur ajoutée. Au lieu de recruter, ils délèguent toutes les opérations de culture, préférentiellement à une ETA, pour des raisons de coût, et ce d'autant plus lorsque le prestataire propose aussi d'autres services, comme l'achat des intrants ou la commercialisation des récoltes. Nous retrouvons ce profil d'agriculteurs à la tête d'exploitations d'élevage de la région Ouest ou d'exploitations de grandes cultures et polyélevage-polyculture dans les régions Centre-Est et Nord-Est.

- Profil 2 : des agriculteurs à la tête d'exploitations de taille moyenne à grande, dans les

classes d'âge de plus de 50 ans, à la retraite (ou proches) sans repreneurs immédiats, qui souhaitent ne pas donner l'exploitation en fermage en raison du statut jugé trop contraignant et préfèrent la délégation à une ETA dans l'attente d'une hypothétique reprise, voire une vente future. Cette forme aboutie de la délégation est fréquente dans les régions de grandes cultures, et notamment celles caractérisées par une faible présence du fermage ainsi que par des problèmes de transmission, comme le Sud-Ouest.

- Profil 3 : des agriculteurs pluriactifs, de toutes les classes d'âge, qui n'ont pas le temps et qui préfèrent, comme le premier profil, sous-traiter plutôt qu'embaucher un gérant – pour une raison de coût, qui comprend le salaire mais également d'autres coûts de transaction (recherche du salarié, contrôle du travail, et gestion des conflits éventuels) – mais aussi pour éviter les investissements en matériel. Nous pensons que ce profil est présent dans toutes les régions, suggérant que la logique de délégation intégrale la plus aboutie, celle « par abandon » (profils 2 et 3), serait la plus répandue.

2.4. Une offre qui se densifie et se recompose dans un marché en construction

La quantification de l'offre s'avère beaucoup plus délicate que celle de la demande, en raison notamment des difficultés discutées précédemment sur le périmètre juridique de l'activité et du manque de données sur le volume d'activité de certaines catégories d'acteurs (cf. figure I). Sur la base des données de la MSA et celles du registre Infogreffe, on observe cependant que les années 1990 sont caractérisées par un accroissement marqué à la fois du nombre d'UTA des

Tableau 3 – Caractéristiques des exploitations concernées par la délégation intégrale dans trois zones

Zones		Sud-Ouest	Ouest	Nord-Est
Départements		Pyrénées Atlantiques, Landes, Haute-Garonne, Gers	Indre et Loire, Vienne, Mayenne, Loire-Atlantique	Aube, Marne, Seine-et-Marne
Surface moyenne des exploitations (ha)		138	57	121
Âge moyen des chefs d'exploitation		50	46	47
Nombre moyen de salariés non familiaux		6	3	2
Principales raisons (nombre de réponses)		Raisons stratégiques (27), matériel (16), temps (16), coût (16)	Temps (43), raisons stratégiques (11), matériel (11)	Raisons stratégiques (26), temps (14), matériel (11), ressources humaines (11)
Prestataire choisi (nombre de réponses)	ETA	81	56	51
	Autres agriculteurs	6	15	43
	CUMA		26	
	Coopératives	5		
	Autres	5		3

Source et champ : auteurs, données de l'enquête OTEXA 2, 2021, population des répondants avec délégation intégrale.

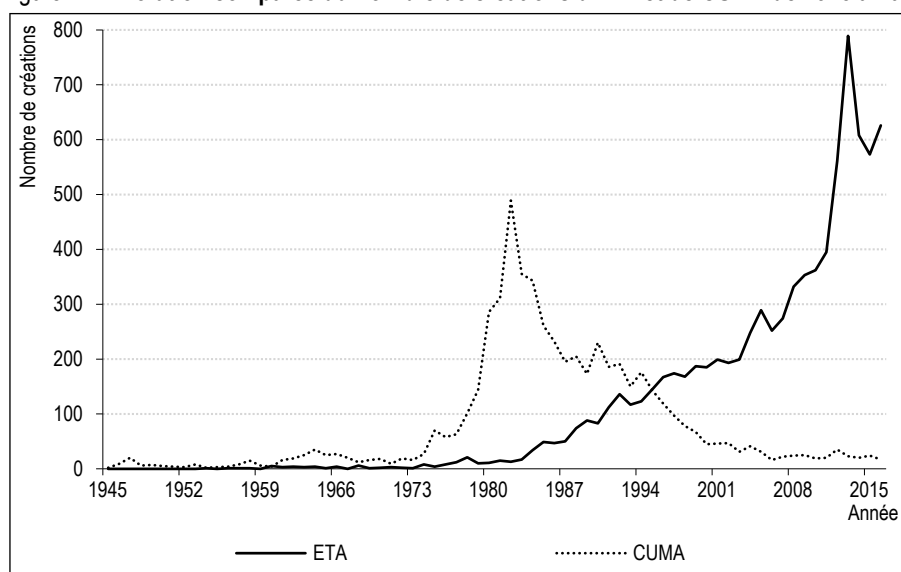
ETA, CUMA et groupements d'employeurs (cf. figure II) et de celui de créations d'ETA (figure V).

Derrière cette croissance de l'offre s'opèrent des changements importants qui nécessitent, pour bien les saisir, de rappeler que l'agriculture est un secteur demeuré longtemps marqué par l'activité collective incarnée par des organisations professionnelles agricoles, telles les coopératives qui ont été pensées comme un prolongement des exploitations. Ce que les dernières ne pouvaient faire par manque de moyens était pris en charge par les premières. Traditionnellement, lorsqu'elles ne disposaient pas d'une capacité matérielle et d'une main-d'œuvre suffisante, les exploitations se tournaient donc vers les CUMA. La figure V montre bien ce rôle central des CUMA dont l'essor, approché par la dynamique de créations, correspond à l'épopée de modernisation de l'agriculture sur la période 1960-1980 après la mise en place de la PAC. La période suivante voit l'inversion des courbes de création des CUMA et des ETA, marquant une rupture importante de logique de service, entre le collectif et le marchand. Reconnue en 1930 par la profession, l'activité des ETA est restée relativement confidentielle jusqu'en 1980 pour connaître ensuite un développement assez remarquable, particulièrement depuis 2003. Sans qu'il soit possible à ce stade d'en comprendre tous les déterminants, cette croissance rapide du nombre d'ETA pourrait être liée à la mise en œuvre à l'époque de nouveaux dispositifs fiscaux qui ont incité les agriculteurs à créer des sociétés de services en soutien aux cultures. Elle pourrait être également un effet inattendu des

différentes réformes de la PAC menées à partir des années 2000 : droits à paiement unique puis droits à paiement de base qui conduisent certains agriculteurs à la retraite à préférer déléguer intégralement la gestion de l'exploitation plutôt que de la donner en fermage afin de conserver les subventions ; durcissement des politiques agroenvironnementales qui incitent les agriculteurs à faire appel à des ETA pour réaliser les travaux d'épandage et de pulvérisation. Selon les données de la MSA et de la FNEDT, on comptait en 2019, 13 893 ETA totalisant 89 960 salariés pour environ 34 000 équivalents temps-plein (ETP).

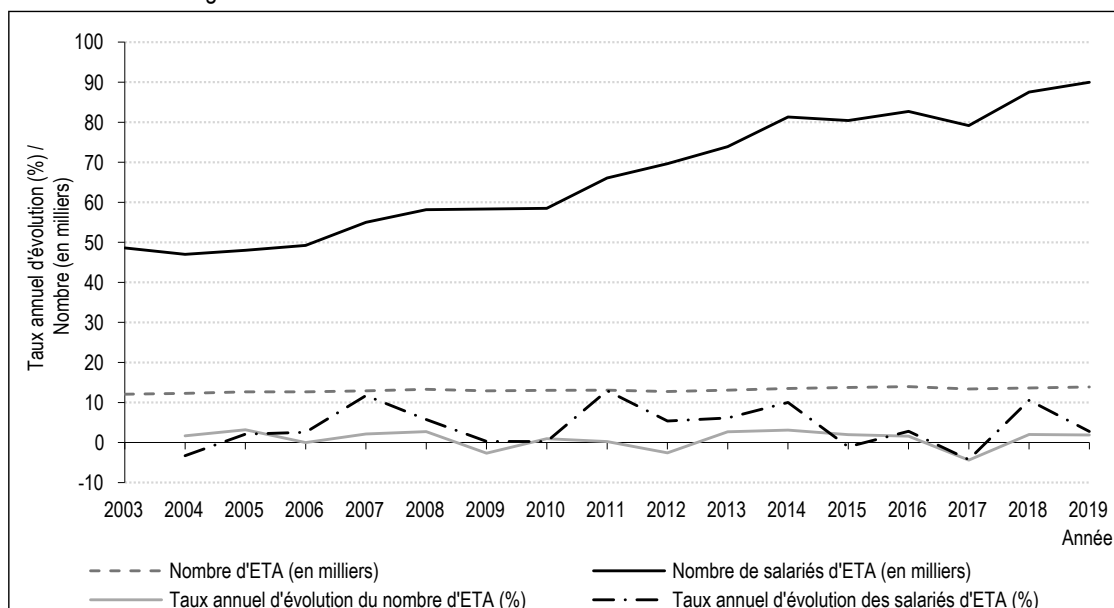
Sur le moteur de développement de la main-d'œuvre des ETA, l'hypothèse d'une concentration des ETA créées et restées en exercice apparaît plus raisonnable que celle d'une simple croissance en nombre. En effet, la forte dynamique de création observée entre 2006 et 2013 ne se répercute pas sur le nombre de celles en exercice, resté relativement stable entre 2010 et 2019 (+6 %), mais plutôt sur le nombre de salariés, qui a plus que doublé sur la même période (+53 %), et ce au moment même où le nombre de créations d'entreprise semble marquer le pas (figure VI). Il serait également hâtif de conclure que les ETA se sont substituées aux CUMA, voire aux agriculteurs faisant de la prestation de service en nom propre, l'autre acteur majeur de la sous-traitance. Un même agriculteur peut faire appel tour à tour à une ETA, une CUMA, un voisin ou les trois à la fois selon les chantiers. Loin de s'exclure les unes des autres, les formes de recours à la sous-traitance sont mobilisées selon des combinaisons

Figure V – Évolution comparée du nombre de créations d'ETA et de CUMA de 1945 à 2016



Source : Infogreffe, traitement des auteurs.

Figure VI – Évolution du nombre d'ETA et de leurs salariés de 2003 à 2019



Source : MSA et FNEDT, traitement des auteurs.

nouvelles. Concernant les CUMA, le nombre de nouveaux établissements a fortement diminué entre 1980 et le début des années 2000, mais il s'est ensuite plus ou moins stabilisé. Cette relative stabilité²⁴ s'observe non seulement pour le nombre de CUMA en général, mais aussi celui des CUMA employeuses dont l'activité de salariat (mesurée ici en nombre d'ETP) permet à certaines de développer le service de chantiers complets depuis 2006 (figure VII). En 2019, la MSA comptabilise 1 615 CUMA employeuses, représentant 14 % du total des CUMA actives, avec 4 700 salariés pour environ 2 200 ETP, soit presque vingt fois moins que les ETA.

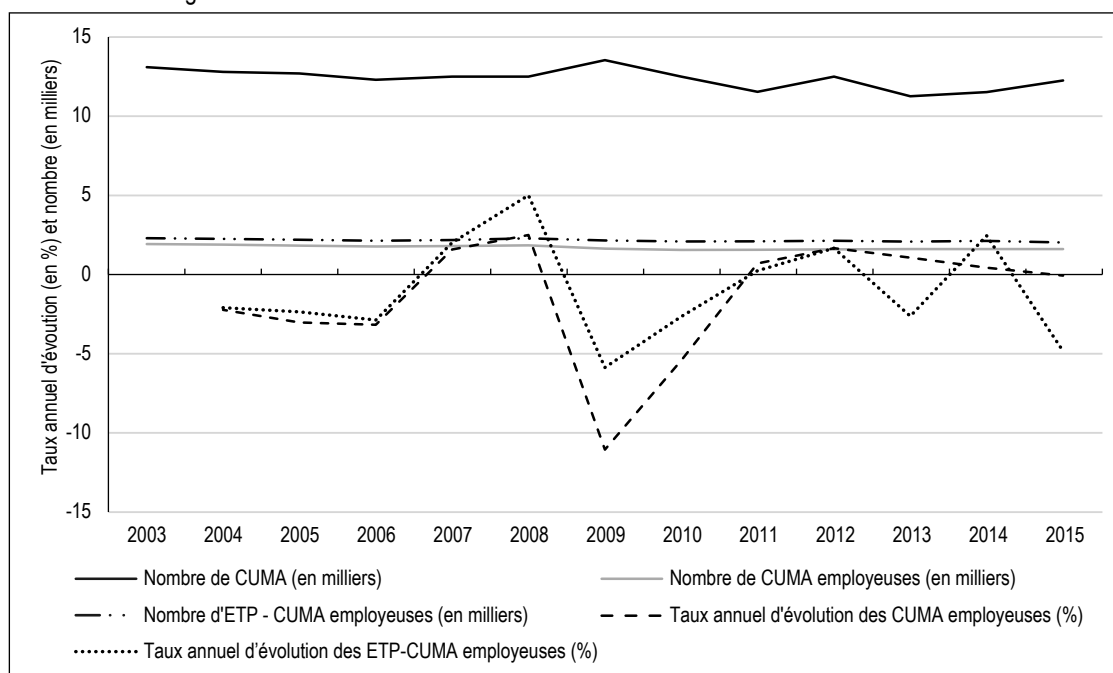
Concernant enfin les exploitations faisant de la prestation comme activité de diversification agricole (en nom propre ou via une entité juridique distincte de l'exploitation), elles seraient 14 690 selon les données du RA 2010 et 11 872 selon celles de l'ESEA 2016 (tableau 4). Cependant, compte tenu du déclin du nombre total d'exploitations, cette baisse n'est que relative. La prestation en tant qu'activité de diversification, encore appelée travail à façon, tend à se maintenir dans le temps. Au sein de cette population, les exploitations qui le font en nom propre (dans la limite de ce qui est théoriquement permis) restent largement majoritaires. En effet, moins d'un tiers créent une entité juridique dédiée et les ETA ainsi créées représentent environ un cinquième de l'ensemble des ETA (tableau 4). À côté de ces ETA qui abritent une activité de diversification, de nombreuses autres sont le fruit d'une évolution dans laquelle l'activité de prestation

a pris le pas sur les activités de production de l'exploitation. L'enquête OTEXA 1 réalisée en 2018 dans le Sud-Ouest (cf. volet 4 de l'étude), zone particulièrement concernée par cette forme de sous-traitance, permet de mieux caractériser cette catégorie d'acteurs : 31 % des répondants ont développé le travail à façon avec comme principale motivation le besoin d'amortir des équipements agricoles de plus en plus coûteux et peu utilisés pendant l'année²⁵. Pour certains, cette activité remonte à plusieurs générations, depuis les premiers travaux de battage de l'après-guerre jusqu'à la « fièvre acheteuse » des années 1970-80 alimentée par la politique de modernisation du secteur. Les agriculteurs prestataires enquêtés travaillent en moyenne pour une dizaine de clients dans le voisinage (minimum de 1, maximum de 40), eux-mêmes agriculteurs et pluriactifs, et sur environ 150 hectares (minimum de 2, maximum de 2 000). Sur ce dernier point, notons que 40 % des agriculteurs concernés envisagent de développer l'activité de prestation dans le futur en cherchant principalement à augmenter la surface cultivée. Cette activité génère un chiffre d'affaires de 10 à 50 k€ pour 31 % d'entre eux et de 50 k€ et plus pour 30 %. 54 % ont créé une société dédiée ; effectivement, la loi exige la

24. Le décrochage observé en 2009 est lié à des efforts entrepris par le Haut conseil de la coopération agricole pour identifier les CUMA inactives et les enlever des fichiers de données. Par ailleurs, à l'exception de celles de 2019, suite à un changement de statut en 2016, les données détaillées des CUMA pour après 2015 ne sont pas disponibles.

25. Une moissonneuse-batteuse coûte entre 200 et 400 k€ et ne sert que trois semaines par an. Selon les agriculteurs enquêtés, hors sous-traitance, les équipements spécifiques ne sont utilisés qu'à 50 % de leur capacité.

Figure VII – Évolution du nombre de CUMA et de leurs salariés de 2003 à 2015



Source : MSA et FNEDT, traitement des auteurs.

Tableau 4 – Importance relative des exploitations ayant la sous-traitance (travail à façon) comme activité de diversification en 2010 et 2016

	Nombre d'exploitations (N1)		Nombre total d'ETA (N2)	N1 / total exploitations	Part en nom propre (N11 / N1)	Part avec une ETA (N12 / N1)	Part des ETA abritant une activité de diversification (N12 / N2)
	En nom propre (N11)	ETA (N12)					
2010	11 913	2 777	13 055	3.0	81.1	18.9	21.3
2016	8 698	3 174	13 978	2.8	73.3	26.7	22.7

Source : RA 2010 et ESEA 2016, traitement des auteurs.

création d'une ETA lorsque le chiffre d'affaires dépasse le seuil de 30 % des recettes agricoles de l'exploitation ou 50 k€. Mais celle-ci relève parfois d'une logique d'optimisation fiscale ; dans ce cas, l'ETA abrite le parc de matériel et éventuellement la main-d'œuvre embauchée, puis facture un service à l'exploitation à laquelle elle est adossée. Il est intéressant de noter qu'à l'échelle de la France, la sous-traitance comme activité de diversification relève principalement des exploitations moyennes à grandes avec une surface agricole utile supérieure à la moyenne française de 65 hectares (tableau 5). Dans certains cas, l'activité d'ETA peut prendre le

dessus et devenir l'activité principale. De chef d'exploitation et prestataire en nom propre, l'agriculteur devient alors patron d'une entreprise de travaux agricole. Mais les deux entités juridiques, exploitation et ETA, demeurent inextricablement liées tant au niveau fonctionnel que financier, puisque c'est la même personne qui prend les décisions.

En vingt ans, les ETA, qu'elles abritent une activité principale ou une activité secondaire de diversification, ont ainsi fortement progressé. Elles n'ont cependant pas totalement éclipsé les autres acteurs de la prestation de services, en

Tableau 5 – Répartition des exploitations ayant la sous-traitance comme activité de diversification par classe de surface agricole utile en 2010

Exploitations faisant du travail à façon comme activité de diversification	Nombre	Pourcentage par classe de surface agricole utile				
		[0, 20[]20, 50]]50, 100]]100, 200]	[200 et +]
En nom propre	11 913	12.3	10.9	23.3	35.5	18.0
Avec une ETA	2 777	13.1	11.8	21.7	32.1	21.3

Source : RA 2010 et ESEA 2016, traitement des auteurs.

particulier les agriculteurs développant du travail à façon en nom propre. Cette coexistence des acteurs de l'offre fait écho à l'évolution des besoins. Selon l'enquête OTEXA 2 réalisée en 2021 (volet 4 de l'étude), plus de 60 % des agriculteurs sont adhérents à une CUMA, et pourtant une très large majorité d'entre eux font appel, selon leurs besoins, soit aux ETA, soit aux agriculteurs du voisinage. Devoir gérer du matériel en commun avec des itinéraires techniques similaires au sein de la CUMA et des fenêtres de réalisation réduites peut effectivement limiter le recours aux dispositifs de travaux partagés et pousser les agriculteurs à préférer contractualiser avec une ETA ou son voisin. C'est notamment le cas des travaux de récolte, du semis et de traitement en grandes cultures, qui nécessitent aujourd'hui une grande réactivité (cf. tableau 3). Ce glissement d'une logique collective organisée par des organisations professionnelles agricoles vers une logique de service marchand portée principalement par des acteurs privés, marque, selon nous, un point de rupture majeur dans l'organisation du travail agricole et le début de la construction d'un véritable marché de la sous-traitance agricole. Mais les données montrent que, dans ce contexte évolutif, les acteurs collectifs « traditionnels », telles les CUMA, les centres d'études et de techniques agricoles (CETA) ou encore les coopératives de collecte et de commercialisation, savent aussi s'adapter en saisissant les opportunités offertes par le marché en devenir et la législation, en tissant de nouvelles alliances et en inventant de nouvelles formes d'organisation de la production, parfois nécessaires à leur survie (Nguyen *et al.*, 2020).

À côté des acteurs de la demande et de l'offre, la construction d'un marché de la sous-traitance se joue également à l'échelle des territoires, dans lesquels les principaux types d'acteur (ETA, CUMA, prestataires en nom propre, coopératives agricoles, assistants maîtres d'ouvrage) sont inégalement présents (Nguyen *et al.*, 2020). Les zones d'influence des uns et des autres peuvent se lire en fonction de la répartition géographique des principales productions et des besoins particuliers qui y sont associés (cf. tableau 3), les ETA étant davantage présentes dans les zones de grandes cultures et polycultures (Nord, Centre-Ouest et Sud-Est) pour les opérations de récolte, d'épandage organique, de semis et de traitements phytosanitaires, à l'inverse des CUMA employeuses, davantage présentes pour des opérations comme la fenaison dans les zones d'élevage (Ouest, Centre, Sud-Ouest). À côté des ETA, d'après les données du RA 2010 et de l'ESEA 2016, les agriculteurs faisant à façon

en nom propre sont fortement présents dans les zones de cultures du Centre-Nord et Nord-Est, alors qu'ils sont relativement absents des autres zones de cultures. Les barrières d'entrée dans le marché pour le sud-ouest et sud de la France seraient-elles plus élevées pour les agriculteurs opérant en nom propre que pour les ETA ? Selon les enquêtes qualitatives approfondies menées dans le volet 3 de l'étude, plusieurs facteurs pourraient expliquer la présence d'un grand nombre de prestataires de différents types dans le Nord, comme la présence de filières végétales à forte valeur ajoutée (betterave par exemple), ou encore la taille et la topographie des parcelles qui permettent une meilleure productivité du travail. À l'inverse, la relative moindre rentabilité de l'activité de sous-traitance dans le Sud-Ouest et le Sud induirait une plus forte concurrence et une sélection en faveur des acteurs de l'offre en capacité d'optimiser le coût des chantiers et d'amortir rapidement le matériel. Le différentiel des tarifs des chantiers de délégation intégrale entre le Nord (en moyenne de 500 €/ha en conventionnel) et le Sud (en moyenne de 350 €/ha), alors que le seuil de rentabilité est estimé à environ 450 €, témoignerait des différences dans les conditions d'exercice de l'activité et incite à considérer, non pas un marché unique de la sous-traitance, mais plusieurs. De plus, la tension sur certains marchés serait d'autant plus importante qu'elle aurait induit chez certains acteurs une réelle fuite en avant : grandir pour occuper le marché en investissant toujours plus dans l'équipement et l'embauche puis devoir multiplier le nombre de chantiers à n'importe quel coût. Les témoignages recueillis dans les enquêtes approfondies (cf. volet 3) ne sont évidemment pas statistiquement représentatifs, mais ils font néanmoins écho à l'hypothèse faite plus haut sur le mécanisme sous-jacent à l'essor des ETA, qui relèverait plus de la concentration que de la multiplication des entreprises.

3. Questionnements autour d'un phénomène singulier

3.1. Comment cerner et décrire une réalité économique et sociale méconnue ?

Alors qu'elle concerne une majorité d'agriculteurs, la sous-traitance demeure une pratique méconnue et très peu étudiée. Son invisibilité en tant que phénomène émergent est accentuée par la difficulté à la définir, à la mesurer et à la nommer. Or, comme notre étude le suggère, les quelques données existantes esquissent bien, nous semble-t-il, un phénomène d'ampleur. façonnant un nouveau paysage de la production agricole. Le projet de rendre visible un fait

émergent important au regard de ses enjeux nous a d'abord conduits à un exercice d'identification et de caractérisation, en multipliant les angles d'observation (pratiques individuelles et marché ; échelle régionale et nationale) et les méthodes de mesure (statistique descriptive, statistique inférentielle, analyse de discours et monographie) afin de minimiser les angles morts et autres risques de biais. Mais les limites méthodologiques auxquelles nous nous sommes vite confrontés (définition juridique à géométrie variable, hétérogénéité des données entre sources, importance de l'informel des pratiques et des non-dits, dynamique évolutive) nous laissent penser que le phénomène reste sous-estimé et ses contours encore flous. Il est par exemple aujourd'hui difficile, voire impossible, de cerner le volume de travail apporté ou la surface de culture travaillée par de nombreux acteurs de la sous-traitance. Notre analyse des acteurs de l'offre s'est ainsi limitée aux agriculteurs faisant de la sous-traitance une activité de diversification et aux ETA et CUMA développant les chantiers complets. Mais les agences d'intérim, les prestataires de service étrangers ou les entreprises ne relevant pas du régime de protection sociale agricole (MSA) ont une importance croissante pour certains secteurs comme la viticulture et l'arboriculture. Depeyrot *et al.* (2019) font notamment le rapprochement entre un ralentissement de la dynamique des ETA ces dernières années (cf. figure 1) et le développement du travail détaché. Cette limite n'est pas sans conséquence sur les débats autour des conséquences de la sous-traitance sur les performances agricoles et l'emploi dans le secteur.

Par ailleurs, la grande diversité des situations observées pose la question de la définition théorique même de la sous-traitance, catégorie économique qui s'avère être très large, peut-être même trop large pour décrire avec précision une réalité protéiforme. Nous avons distingué trois situations de sous-traitance, la « délégation simple », la « délégation intégrale par recentrage » et la « délégation intégrale par abandon », sous l'hypothèse qu'elles correspondent à des degrés différents de dissociation entre la propriété et la gestion des actifs. Cette classification peut être interrogée à l'aune de celle élaborée par Ménard (2021) pour explorer la richesse des formes hybrides. Parce qu'elle conduit l'agriculteur donneur d'ordre à transférer davantage les droits de décision au sous-traitant, la délégation intégrale ne s'appuierait-elle pas sur une coordination qualifiée de « quasi-intégration oblique »,

forme particulière de la sous-traitance industrielle dans laquelle le sous-traitant acquiert un statut hybride de « sous-traitant-fournisseur » doté d'une plus grande autonomie de décision et responsabilité dans la conduite des chantiers (Baudry, 2013) ? Rappelons que, dans certains cas de délégation intégrale par abandon, certains sous-traitants vont jusqu'à prendre des parts de capital dans l'exploitation déléguée, absorbant en partie cette dernière (Purseigle *et al.*, 2017). Par ailleurs, une délégation même simple, limitée à une opération élémentaire (semis, traitement), peut cacher de véritables alliances en raison du caractère spécifique de certains chantiers. Ainsi, classer pour mieux caractériser et comprendre l'existence des différentes formes de sous-traitance reste un défi sur le plan théorique et invite à approfondir l'étude non seulement des termes contractuels (formels et informels) de la relation de délégation, mais également de l'organisation pratique des chantiers (contraintes agronomiques, réglementaires, dispersion et topographie des parcelles, types d'équipement, etc.).

3.2. La sous-traitance en agriculture, un phénomène singulier ?

Notre approche de la sous-traitance agricole nous a aussi amenés à revenir aux théories économiques sur la sous-traitance, développées en référence au seul secteur de l'industrie. Ce faisant, deux traits singuliers de la sous-traitance agricole nous ont particulièrement interpellés.

Le premier renvoie à la définition de l'arrangement contractuel sous-jacent à la transaction de service : dans une relation de sous-traitance agricole, qui est finalement le principal et qui est l'agent ? Le client comme le prestataire sont tous deux agriculteurs/producteurs agricoles, détenant chacun une partie des actifs nécessaires au processus de production, le premier le foncier, le deuxième l'équipement et la main-d'œuvre. Les deux parties prenantes seraient donc à la fois principal et agent, ce qui tendrait à augmenter les coûts de transaction et à complexifier la gouvernance. Cette question apparaît d'autant plus cruciale que la relation implique des actifs spécifiques, tels qu'un équipement, avec une technologie coûteuse dont la manipulation demande des compétences particulières, ou un savoir-faire propre à une production sous démarche de qualité (Gandonou *et al.*, 2006 ; De Oliveira & Zylbersztajn, 2018). Elle se pose également dans le cas de la délégation intégrale en raison de l'importance de la dissociation entre propriété et gestion des actifs. Malgré cela, les agriculteurs sous-traitent de plus en

plus de chantiers spécifiques et la délégation intégrale connaît une progression sans précédent en France. Comment l'expliquer ? D'un point de vue théorique, une hypothèse en particulier mérite d'être explorée. Les relations de sous-traitance, comme toute forme d'organisation hybride, sont susceptibles d'évoluer et de coexister au sein d'un même secteur ou d'une même entreprise (Ménard, 2021). Une sous-traitance simple peut ainsi basculer vers une sous-traitance plus stratégique mettant en œuvre des alliances, dont l'existence serait facilitée par des contrats relationnels reposant sur des promesses *ex ante* (meilleurs rendements grâce à l'utilisation d'un équipement plus performant ou à une meilleure maîtrise technique et organisationnelle des chantiers) ou encore des mécanismes d'incitation informels, renvoyant à la confiance, la compréhension mutuelle et la réputation (Baker *et al.*, 2002 ; Holcomb & Hitt, 2007 ; Ruzzier, 2012). À l'inverse, une délégation intégrale, complexe à organiser en raison de coûts de transaction élevés, pourrait évoluer vers un mode de coordination décentralisé grâce à l'intervention d'une tierce partie indépendante, l'assistant maître d'ouvrage, dont le rôle principal est de coordonner le dispositif de sous-traitance et gérer les éventuels conflits.

Le deuxième trait singulier concerne les barrières qui théoriquement devraient empêcher certains acteurs de pénétrer le marché (Allen & Lueck, 2004). Ces barrières sont effectivement élevées dans certaines régions agricoles, par exemple celles où la topographie est défavorable, ou les parcelles petites, etc., où la rentabilité de l'activité n'est pas garantie en raison des coûts fixes de l'équipement et de coûts variables de production particulièrement élevés. Pourtant, nombreux sont les agriculteurs qui n'hésitent pas à développer le travail à façon et à multiplier les chantiers pour amortir un parc de matériel toujours plus important et coûteux. Certains parlent d'un comportement irrationnel sur le plan économique, affirmant que le problème réside dans le rapport des agriculteurs à l'équipement et citant des cas où des agriculteurs vont jusqu'à vendre des terres pour financer une activité non rentable. Ce comportement doit-il être replacé dans un cadre plus large de redéfinition des contours de l'organisation productive, en considérant les liens étroits entre l'activité de production agricole et l'activité de prestation de service même si les deux sont hébergées dans des entités juridiquement autonomes ? Relève-t-il de l'irrationalité ou d'un marché en construction qui n'a pas fini d'exercer sa sélection ? Ces écarts à la théorie, qui ne sont

que quelques exemples de singularités relevées lors de notre étude, incitent à approfondir le travail par l'étude des performances globales des différents dispositifs de sous-traitance à différentes échelles.

* *
*

Est-on à l'aube d'une agriculture « déléguée » ou « de service » ? Alors que notre étude suggère des changements majeurs dans les pratiques de sous-traitance et, avec ceux-ci, une rupture profonde de la manière dont les chefs d'exploitation organisent le travail dans leur entreprise et exercent leur métier, leur quantification reste limitée du fait de l'absence actuelle de données statistiques permettant de les appréhender dans leur complexité. Répondre à la question nécessiterait le suivi de panels d'agriculteurs et la construction de séries temporelles robustes pour toutes les variables centrales discutées dans cet article. Le recensement agricole de 2020 a introduit de nouvelles questions sur la sous-traitance, et devrait permettre d'établir les profils des différents types d'agriculteurs déléguant les travaux et ceux des agriculteurs prenant en charge ces derniers. Même si, au moment de la rédaction de cet article, nous ne disposons pas de tous les résultats du RA, certaines données partielles témoignent d'une relative stabilisation du recours à la sous-traitance à un niveau élevé, voire de son développement dans certaines régions (par exemple la Normandie ou l'Île-de-France).

Sous ces limites, la sous-traitance semble néanmoins devenue une pratique courante pour une large majorité d'agriculteurs, quelles que soient la taille et l'orientation technico-économique de leur exploitation. Le nombre de ceux qui sous-traitent notablement a plus que doublé en vingt ans et certains n'hésitent plus à déléguer l'entière gestion de leur exploitation. D'une sous-traitance par manque de capacité ou de ressources, les agriculteurs seraient passés à une sous-traitance stratégique, pour optimiser l'allocation des ressources, se recentrer, ou encore gérer un patrimoine. Dans le même temps, toujours plus d'agriculteurs, pris dans une course à l'équipement et peut-être aussi à l'agrandissement, font de la sous-traitance une activité de diversification, avant de basculer, pour certains, vers un nouveau métier, celui d'entrepreneur de travaux. Entre le secteur agricole et celui des services, la frontière devient ainsi sensiblement poreuse. Assisterait-on à une

tertiarisation de l'activité productive agricole ? Face à des demandes croissantes et devant l'incapacité de leurs adhérents à trouver des repreneurs ou à répondre à de nouveaux défis productifs, des organisations professionnelles telles les coopératives d'approvisionnement et de stockage, des CUMA ou des CETA, s'adaptent et n'hésitent pas à emboîter le pas. Et même, de nouveaux acteurs français ou étrangers du « *land management* »²⁶ émergent et viennent bousculer l'ordre d'un monde professionnel qui jusqu'alors semblait à part ; certains agriculteurs eux-mêmes, notamment parmi les plus attachés au modèle de l'exploitation familiale, contribuent largement au développement de ce phénomène.

Ces évolutions, dont les enjeux sont importants, pour les professionnels du secteur et pour l'ensemble de la société, ne se font pas sans soulever des débats dont témoigne depuis quelques années la multiplication du nombre d'articles de la presse professionnelle²⁷ ou de forums sur le sujet. Au moment où un tiers des agriculteurs vont partir à la retraite sans avoir de repreneur et où l'installation de jeunes agriculteurs ne va pas de soi, la sous-traitance constitue, aux yeux de certains, la seule solution pour aider ceux qui restent à mieux organiser le travail dans l'exploitation, pour accompagner ceux qui s'installent ou permettre à d'autres d'entrer progressivement dans le métier par la voie du salariat au sein des organisations de la prestation (ETA, CUMA employeuses, etc.). Ce faisant, elle permettrait de maintenir certaines exploitations, ainsi que la capacité productive et l'emploi de certains territoires ruraux. Mais pour d'autres, la sous-traitance devrait faire l'objet d'une régulation (Grimonprez, 2018) car elle sonnerait le glas de l'exploitation familiale

et avaliserait la mainmise des ETA et d'entreprises du secteur industriel (agroalimentaire, agrofourniture et machinisme agricole) sur la production agricole et alimentaire, avec de possibles conséquences sur l'accès au foncier agricole, la sécurité alimentaire et la transition agroécologique des territoires.

Ce phénomène plonge donc les organisations professionnelles et le législateur dans un certain embarras, entre la volonté de reconnaître une réalité qui leur échappe et celle de l'encadrer au motif de la préservation du statut de chef d'exploitation. En France, les débats à l'Assemblée nationale autour de la proposition de loi « *portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires* » (loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021²⁸) ou l'avis présenté au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances pour 2022 (Sempastous, 2021) en témoignent. Cet embarras n'est pas que français puisqu'à l'occasion de la prochaine réforme de la PAC, les États membres de l'Union européenne sont appelés à définir « l'agriculteur actif » susceptible de bénéficier des subsides de l'Europe (Chatellier & Guyomard, 2021). Face à ces questionnements, les connaissances sur la sous-traitance agricole demeurent parcellaires et certains aspects n'en sont toujours pas appréhendés. Être en mesure d'accompagner ce fait émergent suppose que l'on s'y intéresse, et ce d'autant plus qu'il concerne aussi d'autres régions du globe. □

26. Par exemple : Agriland, Cabinet d'agronomie provençale, Linkinfarm, Terrea, etc.

27. Noël, 2016 ; Aumailley, 2019 ; Poudevigne, 2020 ; Heloury, 2021 ; Marcotte, 2021.

28. Journal officiel de la République française, 24 décembre 2021.

BIBLIOGRAPHIE

Allen, D. W. & Lueck, D. (2004). *The Nature of The Farm: Contracts, Risk, and Organization in Agriculture*. Cambridge: MIT Press.

André, J. (2019). Entre « faire-ensemble » et « faire-faire » : émergence et fonctionnement de nouveaux dispositifs d'action collective en élevage ovin. Projet CasDar AmTrav'Ovin, mémoire de master 2 Gestion des Territoires Développement Local – Territoires Ruraux, Université Toulouse Jean-Jaurès.

Anzalone, G. & Purseigle, F. (2014). Délégation d'activités et sous-traitance : au service de la transmission de l'exploitation ou d'un patrimoine ? In: P. Gasselin, J.-P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle, S. Zasser (Eds.), *L'Agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, pp. 327–337. Paris : EDP Sciences.

Aumailley, B. (2019). Un passionné qui travaille pour les autres. *L'agriculteur charentais*, 25 janvier 2019, 12. <https://www.caracteres.fr/un-passionne-qui-travaille-pour-les-autres>

- Baker, G., Gibbons, R. & Murphy, K. J. (2002).** Relational Contracts and the Theory of the Firm. *Quarterly Journal of Economic*, 117, 39–83. <https://doi.org/10.1162/003355302753399445>
- Barry, C. & Polvêche, V. (2021).** Recensement agricole 2020. *Agreste Primeur* N° 2001/5. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2105/detail/>
- Baudry, B. (2013).** Quasi-intégration et relation de sous-traitance industrielle : une évaluation des travaux de Jacques Houssiaux. *Revue d'économie industrielle*, 142, 11–39. <https://doi.org/10.4000/rei.5554>
- Béguin, P., Dedieu, B. & Sabourin, E. (Eds.) (2011).** *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*. Paris : L'Harmattan.
- Belton, B., Fang, P. & Reardon, T. (2018).** Mechanization Outsourcing Services in Myanmar's Dry Zone. Michigan State University, *Food Security Policy Research Paper* N° 110. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.279857>
- Chardon, O., Jauneau, Y. & Vidalenc, J. (2020).** Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes. *Insee Focus* N° 2120. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>
- Chatellier, V. & Guyomard, H. (2021).** L'hectare ou l'employé ? *Revue Projet*, 4, 35–38. <https://doi.org/10.3917/pro.383.0035>
- Chevalier, B. (2007).** Les agriculteurs recourent de plus en plus à des prestataires de service. *Insee Première* N° 1160. <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06zt4jv.image#>
- Courleux, F., Dedieu, M.-S., Grandjean, A. & Wepierre, A.-S. (2017).** Agriculture familiale en France métropolitaine. Éléments de définition et de quantification. *Économie rurale*, 357-358, 87–99. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5150>
- Depeyrot, J.-N., Magnan, A., Michel, D.-A. & Laurent, C. (2019).** Emplois précaires en agriculture. *Notes et études socio-économiques*, 45, 7–55. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/NES45-A1/nese190945A1.pdf>
- De Oliveira, G. M. & Zylbersztajn, D. (2018).** Make or Buy: the Case of Harvesting Mechanization in Coffee Crop in Brazil. *International Food and Agribusiness Management Review*, 21(7), 895–914. <https://doi.org/10.22434/IFAMR2017.0085>
- Dupraz, P. & Latruffe, L. (2015).** Trends in family labour, hired labour and contract work on French field crop farms: The role of the Common Agricultural Policy. *Food Policy*, 51, 104–118. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2015.01.003>
- Forget, V., Depeyrot, J.-N., Mahé, M., ... & Hérault, B. (2019).** *Actif'Agri. Transformations des Emplois et des Activités en Agriculture*. Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Paris : La Documentation française. <https://agriculture.gouv.fr/actifagri-transformations-des-emplois-et-des-activites-en-agriculture-analyse-ndeg145>
- Fréconon, B., Marx, J.-M. & Petit, N. (2021).** Nouvelles formes de travail en agriculture. CGAAER, Rapport N° 20090, juillet. <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/127440?token=b9416ac108168009fbd25d55216ab3e8b1aacb831f69755813a4ac38125715c3>
- Heloury, S. (2021).** La délégation des génisses, vue par les naisseurs et les éleveurs. *Réussir l'Anjou agricole*, 17 juin 2021. <https://www.anjou-agricole.com/la-delegation-des-genisses-vue-par-les-naisseurs-et-les-eleveurs>
- Gandonou, J. M., Dillon, C. R., Shearer, S. A. & Stombaugh, T. (2006).** Precision Agriculture Equipment Ownership versus Custom Hire: A Break-even Land Area Analysis. *Journal of the A.S.F.M.R.A.*, 2006, 106–116. <https://www.jstor.org/stable/jasfmra.2006.106>
- Gasselin, P., Choisis, J.-P., Petit, S., Purseigle, F. & Zasser, S. (2014).** *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*. Les Ulis : EDP Sciences.
- Grimonprez, B. (2018).** Le travail agricole à façon : des tribulations à la régulation. *Dictionnaire Permanent Bulletin entreprise agricole*, 1, 2018. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01866081>
- Harff, Y. & Lamarche, H. (2007).** Le travail en agriculture : nouvelles demandes, nouveaux enjeux. *Économie rurale*, 244(1), 3–11. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1998.4995>
- Harff, Y. & Lamarche, H. (1998).** La réorganisation du travail en agriculture. Quels rapprochements avec l'industrie ? In: Luginbühl, Y. (Dir.), *Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe*, pp. 165–173. Bruxelles: P.I.E. Peter Lang.
- Hébrard, L. (2001).** Le développement des services agricoles : une sous-traitance spécialisée au service des agriculteurs. *Insee Première* N° 817. <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p07026mj.image>
- Holcomb, T. R. & Hitt, M. A. (2007).** Toward a model of strategic outsourcing. *Journal of Operations Management*, 25(2), 464–481. <https://doi.org/10.1016/j.jom.2006.05.003>

- Hostiou, N. (2016).** Nouvelles organisations de la main-d'œuvre agricole et dans le travail des éleveurs. *Pour*, 231(3), 249–254. <https://doi.org/10.3917/pour.231.0249>
- Legagneux, B. & Olivier-Salvagnac, V. (2017).** Quelle main-d'œuvre contractuelle dans les exploitations agricoles ? À la base de l'éclatement du modèle familial. *Économie rurale*, 357-358, 101–116. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5132>
- Marcotte, A. (2021).** Délégation de travaux : une pratique en plein essor. *La France agricole*, 7 mai 2021, 46–51.
- Ménard, C. (2021).** Hybrids: where are we? *Journal of Institutional Economics*, 18(2), 297–312. <https://doi.org/10.1017/51744137421000230>
- Milberg, W. & Winkler, D. (2013).** *Outsourcing Economics: Global Value Chains in Economics Development*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mundler, P. & Laurent, C. (2005).** Flexibilité du travail en agriculture: méthodes d'observation et évolutions en cours. *Ruralia*, 12/13 | 2003, 26 janvier 2005. <http://journals.openedition.org/ruralia/336>
- Nguyen, G., Purseigle, F., Brailly, J. & Legagneux, B. (2020).** Sous-traitance et délégation du travail : marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole. *Notes et études économiques*, 47, 43–88. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/NESE47A2/detail/>
- Noël, V. (2016).** Ces fermes de grandes cultures gérées par des tiers. *Réussir Grandes Cultures*, 302, mai 2016, 6–8.
- Nye, C. (2018).** The 'Blind Spot' of Agricultural Research: Labor Flexibility, Composition and Worker Availability in the South West of England. *Cahiers Agricultures*, 27(3), 35002. <https://doi.org/10.1051/cagri/2018018>
- OECD (2020).** Food Supply Chains and Covid-19: Impacts and Policy Lessons. *OECD Policy Responses to Coronavirus*. <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/food-supply-chains-and-covid-19-impacts-and-policy-lessons-71b57aea/>
- Poudevigne, E. (2020).** Qui montera sur le tracteur ? *Entraid'*, avril 2020, 12–19.
- Purseigle, F., Nguyen, G. & Blanc, P. (Eds.) (2017).** *Le nouveau capitalisme agricole : de la ferme à la firme*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Ruzzier, C. A. (2012).** Divided We Stand, United We Fall: Asset Specificity and Vertical Integration Reconsidered. *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 168(4), 658–686. <https://www.jstor.org/stable/23353913>
- Sempastous, J.-B. (2021).** Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finance pour 2022 (N° 4482), Tome II, Agriculture, alimentation, Forêt et affaires rurales, Agriculture et alimentation, 22–34. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/115b4527-tii_rapport-avis#
- Zhang, X., Yang, J., & Reardon, T. (2017).** Mechanization Outsourcing Clusters and Division of Labor in Chinese Agriculture. *China Economic Review*, 43, 184–195. <https://doi.org/10.1016/j.chieco.2017.01.012>

REPÉRAGE DU DEGRÉ DE DÉLÉGATION AVANT 2016 AVEC LES DONNÉES DU SSP ET EXTRAPOLATION

En 2010, à l'occasion du recensement agricole, la question du recours à la délégation intégrale des travaux de cultures n'était abordée qu'au sein de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Une première exploration statistique a été menée dans le cadre du projet ANR Agrifirme pour estimer le phénomène de délégation intégrale en grandes cultures en France en 2010, à partir d'une caractérisation des exploitations de Midi-Pyrénées concernées. L'analyse statistique a permis d'identifier plusieurs variables permettant d'isoler celles ayant intégralement délégué leurs cultures.

Pour l'extrapolation à l'échelle nationale, trois de ces variables, disponibles au niveau national ont été mobilisées : le nombre de jours de travail d'une ETA (JETA), la surface en hectares de la superficie en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOPha), le nombre d'unités de travail annuel (UTA).

Pour chacune de ces variables, des seuils au-delà desquels le recours à la délégation intégrale était statistiquement très probable ont été calculés en distinguant, selon leur production brute standard (PSB), moyennes et grandes exploitations ($PSB \geq 25$ k€) des petites ($5 \text{ k€} < PSB < 25 \text{ k€}$), ces deux groupes présentant des logiques de délégation différentes. Les variables et seuil retenus sont les suivants :

Moyennes et grandes exploitations	Petites exploitations
JETA / SCOPha ≥ 0.27	JETA / SCOPha ≥ 0.35
ou JETA / SCOPha ≥ 0.18 & UTAeta% ≥ 5 %	JETA / SCOPha ≥ 0.25 & UTAeta% ≥ 4 %
ou UTAeta% ≥ 15 %	UTAeta% ≥ 10 %

En faisant l'hypothèse que, dans d'autres régions, des unités structurellement semblables au regard de ces variables utiliseraient de la même façon ces prestataires, nous avons extrapolé au reste de la France le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures ayant eu recours à la délégation intégrale.

L'analyse a ensuite été élargie à toutes les productions lors d'une seconde étude statistique conduite dans le cadre du groupe de travail ActifAgri⁽ⁱ⁾. Cela a permis de valider, *a posteriori*, avec les données de l'ESEA 2016 les ordres de grandeur issus de l'extrapolation réalisée à partir des données issues du RA 2010 sur les grandes cultures. En effet, en 2016, le questionnaire de ESEA comportait, pour la première fois, à l'échelle du pays, une question sur le recours à la délégation intégrale.

Par ailleurs, pour avoir une idée de l'évolution de la délégation intégrale, entre 2010 et 2016, nous avons appliqué la méthode d'extrapolation précédemment décrite pour le RA aux données de l'ESEA 2016⁽ⁱⁱ⁾.

L'étude statistique réalisée dans le cadre d'Actif Agri a consisté aussi à construire deux indicateurs pour isoler la population d'exploitations caractérisées par un recours notable à la sous-traitance : le volume de travail des ETA rapporté au volume de travail permanent et le nombre de jours de travail des ETA sur le PBS dépassant un seuil proche de celui calculé pour les exploitations en délégation intégrale (par recentrage ou par abandon) :

	Moyennes et grandes	Petites
Volume de travail des ETA / Volume de travail permanent	> 0.09	> 0.065
Jours de travail des ETA / PBS (en milliers d'euros)	> 0.23	> 0.32

Pour les moyennes et grandes exploitations, en présence d'un UTA permanent (soit 229 jours de 7h00 selon la statistique agricole), un seuil de 0.09 de taux de travail d'ETA représente 21 jours. Et un seuil de 0.23 pour le second critère se traduit, par exemple pour une exploitation de 100 ha de céréales, par 23 jours de travail d'ETA, sachant que 1 ha de céréales équivaut à 1 000 euros de PBS.

(i) Le groupe de travail ActifAgri a réuni entre 2017 et 2019 des chercheurs sous la houlette du Centre d'études et de prospective (CEP) du Ministère de l'Agriculture, pour analyser les mutations des activités et des emplois en agriculture. Notre participation à ce groupe nous a permis d'accéder aux données individuelles de l'ESEA 2016 et de bénéficier de l'appui de statisticiens du CEP.

(ii) Il est à noter que le résultat de l'estimation de la délégation intégrale pour 2016, par la méthode d'extrapolation, donne un chiffre de 8 986 exploitations en grandes cultures concernées, ce qui constitue une légère sous-estimation du phénomène comparé au chiffre issu directement de la question posée dans l'ESEA 2016, qui est de 11 036.

ANNEXE 2

MODALITÉS DE RÉPONSE AUX QUESTIONS DES ENQUÊTES OTEXA 1 ET 2 SUR LES RAISONS DE LA SOUS-TRAITANCE ET LES CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE DE SERVICE

A – Question sur les raisons du recours à la sous-traitance

Question posée : Pour les tâches que vous avez déclaré sous-traiter dans le cas de votre production XXXX, quelles sont les principales raisons qui vous ont motivé à faire ce choix ? (plusieurs réponses possibles)

Modalités de réponse :

Coût : coût d'un salarié embauché, meilleure rentabilité du travailleur prestataire et meilleure performance technico-économique du chantier (réduction usage d'intrants, contraintes calendrier des travaux).

Matériel : manque de matériel adapté, pas la surface pour rentabiliser le matériel.

Raisons stratégiques : recentrage sur une autre production ou sur autres activités (transformation, vente).

Ressources humaines : absence/pénurie de main d'œuvre pour le travail proposé, disponibilité des travailleurs, difficultés d'accès aux contrats OFII, simplicité en termes d'organisation du travail.

Raisons technologiques : accès à des nouvelles technologies comme les capteurs de rendements, la cartographie par GPS...

Technicité : manque de compétences techniques, recours à une nouvelle technique.

Temps : manque de main-d'œuvre, manque de temps en raison d'autres activités agricoles et non-agricoles, gain de temps par rapport à une embauche.

Santé / controverses.

Absence d'attrait pour la tâche.

B – Question sur les critères de choix du prestataire

Question posée : Pour les tâches que vous avez déclaré sous-traiter dans le cas de votre production XXXX, quels sont les critères les plus importants dans le choix de cet intervenant ? (plusieurs réponses possibles)

Modalités de réponse :

La proximité géographique

Le prix

Sa discrétion

Sa compétence technique

Son matériel

Le type de contrat proposé

Sa réputation

Son efficacité

Ses prestations complémentaires (conseil, commercialisation, achat d'intrants)

La confiance

Autres, précisez
